



Wallonie- FRANCE

Expression libre, démocratique
et pluraliste

BELGIQUE - BELGIË
P.P.
4020 LIÈGE 2
BC 1896

N° d'agrément P201066
Bureau de dépôt: 4020 Liège 2
Bimestriel, mai / juin 2009
N° 84 - 3,00 €

ASBL - ® N° dépôt : 0088398 - Exp. : 49 B, av. C. de Gerlache, 4000 Liège

PÉRIODIQUE D'INFORMATION ET DE RÉFLEXION, FONDÉ EN 1994

Sommaire

Quelques bonnes raisons de quitter
la Belgique / J. Rogissart, p. 2

Décret relatif à l'accord
franco-wallon, p. 4

Les foyers réunionnistes en Europe
C. Chopin, p. 5

Billet sur la Francophonie
P. Bertrand, p. 10

La ligne Dinant-Givet ?
J.-S. Jamart, p. 11

La laïcité à la belge
N. Geerts, p. 12

Nous avons lu
J.-S. Jamart, p. 15

Protectionnisme, un gros mot ?
Au nom du Pèze, du Fric
et du St-Grisbi, p. 16

En 1800 à Liège...
J. Liénard, p. 18

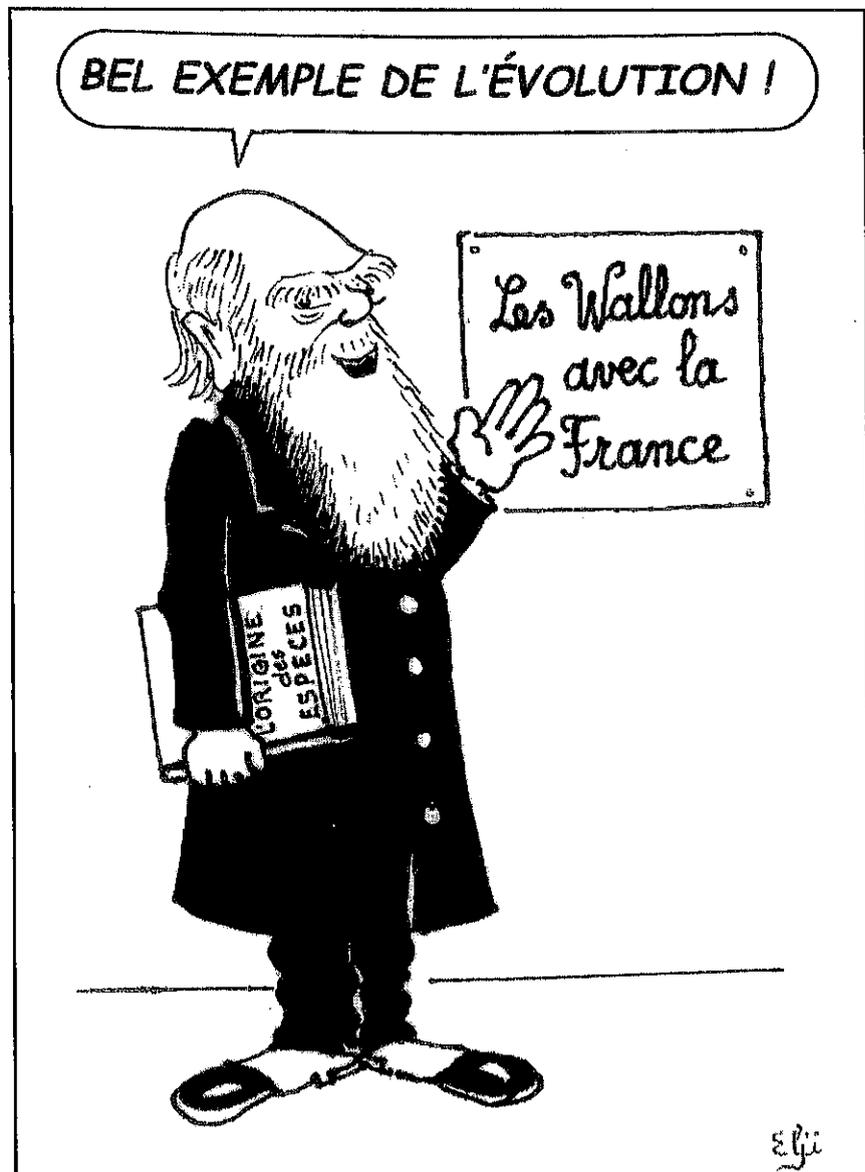
Au Sud, rien de nouveau
J. Rogissart, p. 19

Situation politique
au jour le jour, p. 20

Échos de France
P. Mélot, F. Detif, p. 23

Épinglé dans la presse
P. Durieux, J. Liénard,
F. Detif p. 26

Les articles n'engagent que leurs auteurs



2009 est certes l'année de l'astronomie, mais c'est aussi le 150e anniversaire de la parution de l'ouvrage fameux de Charles Darwin, *De l'origine des espèces*.

Quelques bonnes raisons de quitter la Belgique

Jacques Rogissart

La crise étend ses ravages et promet de durer. Elle met toujours plus à mal la pensée qui domina tellement le dernier quart du siècle passé qu'on la qualifie d'unique. Et pourtant la politique belge ne sort pas de sa glaciation. Le Système étant ce qu'il est, on comprend — sans absoudre — que l'embâcle le figera jusqu'aux élections du 7 juin. Ensuite ? On attendra que le Président Obama relance la machine américaine, a dit M. Van Rompuy. Autrement dit, on ne sort pas de l'épuration américaine qui, jusqu'à plus ample information, vise à maintenir le plus possible intact le fonctionnement d'une machine financière d'où le désastre est sorti. Et ce ne sont pas les effets d'annonce du Groupe des Vingt, ni ses mandats à des institutions internationales saturées d'idées néo-libérales qui ont de quoi rassurer. M. Obama a bien de la chance : une fois encore, la bannière étoilée flotte très au dessus des drapeaux de ses partenaires. Mais, dans son pays même, le scepticisme grandit au milieu des ruines qui s'entassent et des avancées de la misère.

Chez nous, comme dans la plupart des États d'Europe, on convoque la puissance publique sur tous les fronts allumés par la catastrophe. Il est grand temps, en effet, de raisonner en termes de contrôle du marché financier, de planification de la recherche, de récompenses à l'innovation et de conditions à poser aux entreprises aidées par l'argent du contribuable. Tout cela s'entend vaguement dans les discussions qu'éclaireront les lustres des sièges du pouvoir. Malheureusement, ce qui s'ébauche le plus nettement, c'est une tentative de restaurer l'ordre ancien. On attend toujours les règles nouvelles qui devaient encadrer l'activité des banques. D'ailleurs, après avoir rendu une santé à celles tombées en syncope, on veut leur rendre leur autonomie, sous la contrainte infime de quelques principes de bonne "gouvernance". Mais il y a pire : au nom de l'équilibre budgétaire (à retrouver pour 2015), on parle de plus en plus d'austérité pour acquitter l'énorme facture mise à charge de l'État (et les Régions n'en sortent déjà plus indemnes) par leur sauvetage. M. Reynders a l'habileté de ne pas trop planoter sur cette touche-là, mais M. Dehaene, beaucoup plus in-

fluent que lui parce qu'il a l'oreille de la Flandre, proclame tout net qu'il faut se préparer à se serrer la boucle comme au temps où in nous conduisit sur les durs pavés de la route vers l'euro. Souvenons-nous de ce que cette cure a coûté à la Wallonie où elle eut un effet parfaitement contre-cyclique. Certes, la dette devra être apurée. Mais une dose de pensée latérale ne ferait pas de tort à l'affaire : pourquoi ne pas vendre une partie de l'or de la Banque centrale, ne pas laisser filer un peu l'euro, ne pas créer de nouvelles formes de monnaie (il y aurait grand intérêt à relire les théories de Jacques Duboin et de Clifford Douglas) ? Et surtout, pourquoi ne pas utiliser les banques renflouées à des fins d'utilité publique ? Leur métier, on vous l'assure, est très profitable si l'on a soin, ce qu'elles ne firent pas, de respecter la signalisation de la prudence élémentaire.

Les partis traditionnels vivent sur un stock de pensées défraîchies et, si l'on va au fond des choses, étrangement semblables de la droite à la gauche.

Hélas, les partis traditionnels vivent sur un stock de pensées défraîchies et, si l'on va au fond des choses, étrangement semblables de la droite à la gauche. Il s'en exhale un bêlement perpétuel vers "l'Europe", orviétan que roués et simples font passer pour une panacée alors qu'elle nous inflige, à dose calculée mais toujours plus forte, les doctrines et les pratiques du néo-libéralisme. Dans l'idéal, sans doute, mieux vaudrait que le combat contre la crise se mène à son échelle. Mais comment en espérer des réformes structurelles ? Le Royaume-Uni reste rivé à la grande citadelle financière de la place de Londres. L'Allemagne de Mme Merkel, toujours hantée par les souvenirs de la débâcle monétaire des années 1920, et fière de son rang de premier exportateur mondial, est une gardienne vigilante de l'orthodoxie éco-

nomique des manuels. Et quelques seigneurs de moindre importance suivent fidèlement leur sillage. Seul jusqu'à présent, M. Sarkozy a osé enfreindre les tabous. Mais s'il veut que les actes suivent ses paroles — la nation française l'en somme à voix haute —, il devra rejeter de l'Élysée quelques charretées d'europhiles.

Tout à sa lutte des places, la classe politique belge est très loin des grands débats d'idée. Elle attend le 7 juin, elle attend 2011, elle attend 2015. D'ici là, le meunier, l'âne ou moi seront morts. Elle vit au jour le jour, c'est une des caractéristiques de la victoire du néo-libéralisme. Le MR s'efforce d'établir la distinction entre celui-ci et le libéralisme honorable. C'est conceptuellement légitime, mais à force de se taire sur l'essentiel et de ne contrarier en rien la force de gravitation eurocratique, les lignes se brouillent. Y aurait-il plus d'imagination à gauche ? M. Di Rupo coiffe le bonnet phrygien d'un sectionnaire de 1793 et endosse la vareuse d'un communal de 1871 pour cracher la mitraille sur la concurrence libérale. À ceux qui seraient tentés de le prendre au sérieux, rappelons qu'il a défendu ardemment les traités de Maastricht et de Lisbonne. Il plaide maintenant (cf. *Le Vif/L'Express*, 27.04) que les sociaux-démocrates ont été "piégés". Ma foi, ce n'est pas faux mais cela en dit long sur le flair de ces victimes consentantes. D'ailleurs, l'a-t-on vu lever le petit doigt pour freiner les bouleversements imposés par "l'Europe" aux services publics qui deviennent de plus en plus chers, de moins en moins efficaces et bientôt plus publics que dans la forme ? M. Alain Destexhe, champion de la droite dure, n'avait pas tort de confier au *Vif/L'Express* (même n°) : «*Je me contenterais volontiers en Belgique (et en Wallonie et à Bruxelles) des réformes (...) mises en place par les sociaux-démocrates Blair, Schröder ou Zapatero que nul ne songerait à qualifier de droite*». Parions qu'il ajouterait M. Di Rupo à cette liste de raliés subreptices à son idéologie, s'il ne devait pas l'affronter dans l'arène politique belge.

Quand donc une idée neuve s'échappera-t-elle de la bouche ou de la plume d'un de nos grands caciques ? Tenez, prenez le livre de >>>

M. Paul Magnette, *Le bel avenir du socialisme* — un titre optimiste au regard du déclin tendanciel de la sociale-démocratie européenne. L'auteur se targue d'ouvrir une voie différente des errements anciens et du blairisme. À le lire, pourtant, on ne discerne guère ce qui le distingue de celle tracée par Anthony Giddens, l'inspirateur de M. Blair. Mais il y a pire : M. Magnette dit son admiration pour M. Dominique Strauss-Kahn, un des grands serviteurs sociaux-démocrates de l'ultra-libéralisme et patron d'un FMI qui nous prêche la compression des salaires et davantage de "flexibilité" sur le marché du travail. Fermez le ban et renvoyez la fanfare !

Le marécage belge n'est pas étranger à cette stérilité de la réflexion politique en Wallonie. En y pataugeant, on s'y embourbe. Là où les urgences de notre temps exigent des idées claires sur l'intérêt général ; donc sur l'État, donc sur la nation, ses miasmes n'induisent que confusions effarantes entre le public et le privé, déliquescence administrative et mensonges d'une fausse patrie. Et pourtant, notre vie artistique et littéraire continue de jaillir de sources bouillonnantes. Que n'accomplirions-nous pas si nous nous unissions à la France, là où s'exprime inlassablement les grandes interrogations sur le destin du monde ! Rien que le spectacle de l'atonie intellectuelle de nos élus a de quoi convaincre ceux dont la con-

science du bien public ne s'étourdit pas dans les slogans et le ressassement de nostalgies infondées d'aller, par l'intelligence et le cœur, vers la République qui nous rendra notre vraie patrie, chargée de gloire et encore appelée à tant de grandes choses.

À n'en pas douter, une opinion publique est en train de se façonner chez nous à l'écart de la classe politique dont le crédit s'use dans la passivité. Non que nos élus soient pires que leurs devanciers sous le rapport du savoir-faire. Mais ils ont trop laissé filer le pouvoir dans la corbeille d'institutions internationales qui travaillent à rebours de nos intérêts et de nos aspirations. Cela commence à se ressentir, avec du retard chez nos voisins mais avec la même acuité que chez eux. Il est certain que notre peuple, s'il était consulté par référendum, rejetterait le traité de Lisbonne comme il l'a été par les Français, les Néerlandais et les Irlandais dès lors que l'on a bien voulu leur demander leur avis.

Les particularités du Système belge alimentent, elles aussi, l'impatience collective. L'interminable conflit communautaire creuse un fossé toujours plus large entre la Flandre et la Communauté française. Il est désormais sûr que nul ne pourra plus le combler. Plus tôt les grands partis en conviendront, mieux un influx vital circulera dans la vie civique. Un phé-

nomène plus récent contribue également à miner les fondations du régime. "Ce pays", comme l'appelaient les unitaristes, devient de moins en moins gouvernable, au-delà même de l'antagonisme des nationalités du royaume. La première cause en est évidemment le scrutin proportionnel qui favorise l'éparpillement de forces partisans. Mais il ne le ferait pas si les grandes formations à vocation gouvernementale pouvaient encore s'entendre, par-dessus la frontière linguistique, sur un minimum de base idéologique. Cette base se rétrécit à l'extrême parce que nos états-majors politiques ne croient plus à leur doctrine — et l'on ne saurait leur donner tort à cet égard. Il reste des commodités de communication entre les anciennes "familles" et des convergences d'appétit pour le pouvoir. Cela ne compte pas pour rien, mais cela devient insuffisant.

Nous vivons encore dans des configurations politiques du XIX^e siècle, corrodées par les réalités acides du XXI^e. Le renouveau stratégique sortira-t-il d'un creuset clanique ou du cratère d'une éruption populaire ? En tout cas, il doit advenir, ou nous glisserons de plus en plus bas sur la pente de la décadence. Il appelle une autre vision, un reclassement des priorités et, pour la Wallonie, cette condition nécessaire : le sursaut national qui l'arrachera à l'État artificiel qui l'a ruinée et abaissée.

RÉUNION DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE WALLONIE

LE 9 MAI 2009 À LIÈGE

Face au climat de grande incertitude qui règne depuis les élections législatives de 2007, la Wallonie doit se préparer à prendre son destin en mains.

Nous avons déjà évoqué, dans le n° 83 de notre revue, les rapports des États généraux de Wallonie, rendus publics le 15 janvier 2009 à Namur. Les États généraux de Wallonie se réuniront en séance plénière le samedi 9 mai 2009 sous la présidence de Jules Gheude, dans les amphithéâtres de l'Europe de l'Université de Liège au Sart- Tilman à Liège.

Les participants pourront se réunir en commissions sur les différentes options de 9h30 à 12h30 :

Commission 1 : « Un État wallon indépendant »,

Commission 2 : « Un État «Wallonie-Bruxelles»

Commission 3 : « La réunion de la Wallonie à la France »

L'après-midi, de 14 h à 18h se tiendra la séance plénière au terme de laquelle les participants seront invités à prendre position sur les trois options présentées par un vote.

Pour plus de renseignements: <http://www.etatsgenerauxdewallonie.net/>

14 mars 2009

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 14 sur 124

Décrets, arrêtés circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

Décret n° 2009-281 du 11 mars 2009 portant publication de l'accord de coopération entre le Gouvernement de la République française et la région wallonne de Belgique, signé à Bruxelles le 10 mai 2004 (1)

NOR : MAEJ0905121D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des affaires étrangères et européennes,

Vu les articles 52 à 55 de la Constitution ;

Vu le décret n° 53-192 du 14 mars 1953 modifié relatif à la ratification et à la publication des engagements internationaux souscrits par la France,

Décède :

Art. 1^{er}. - L'accord de coopération entre le Gouvernement de la République française et la Région wallonne de Belgique, signé à Bruxelles le 10 mai 2004, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Art. 2. - Le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères et européennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 mars 2009.

Par le Président de la République :
NICOLAS SARKOZY

Le Premier ministre,
FRANÇOIS FILLON

Le ministre des affaires étrangères
et européennes,
BERNARD KOUCHNER

(1) Le présent accord est entré en vigueur le 1^{er} février 2006.

L'accord, détaillé en 12 articles, a été conclu à Bruxelles. Il est signé par MM. Michel Barnier, ministre des Affaires étrangères de la République française et Jean-Claude Van Cauwenberghe, ministre-président de la Région wallonne. Les parties s'engagent notamment à renforcer l'ONU, à veiller au respect des droits de l'homme, à échanger expériences et personnes (commerce, universités, entreprises, etc.), à élaborer des projets communs (développement durable, partenariat entre administrations et institutions). Il est prévu de créer une Commission mixte permanente. L'accord a été conclu pour six ans et prorogé d'année en année, sauf si l'une des deux parties entend le dénoncer.

NB : le texte complet peut être obtenu sur demande adressée à *Wallonie-France*.

En annexe de l'accord figurent les compétences de la Région wallonne :

L'économie (expansion économique, innovation, restructuration, initiative industrielle, commerce extérieur, exploitation des richesses naturelles, promotion des PME) ;

L'environnement et la politique de l'eau ;

La rénovation rurale et la conservation de la nature ;

La décentralisation administrative et

les pouvoirs subordonnés (provinces et communes) ;

La recherche scientifique et technologique ;

La politique agricole ;

L'énergie ;

L'aménagement du territoire, en ce compris la politique et la protection du patrimoine ;

Le logement ;

Le tourisme ;

La formation professionnelle ;

L'emploi et la promotion sociale ;

La santé curative ;

Les affaires sociales et la politique d'intégration des personnes handicapées ;

Les travaux publics et les transports ;

Le sport (infrastructures).

GÉOPOLITIQUE

Les foyers réunionnistes en Europe

Cédric Chopin

Par son analyse fouillée, notre ami nous rappelle ici que l'Histoire n'est pas finie et que les frontières de beaucoup d'États, notamment européens, ne sont pas figées pour l'éternité. Nous trouvons ici une illustration de la remarque de **Régis Debray** qui, outre "la catastrophe démographique" et "le retour des religiosités", annonce une troisième source de turbulences : «*Enfin, la fragmentation des ensembles constitués — nations, fédérations, confédérations. Tout indique que la question des minorités culturelles va devenir la summa divisio, la ligne de partage dans chaque pays, et entre voisins...*» (*Un mythe contemporain : le dialogue des civilisations*, CNRS éditions, Paris, 2007, 61 pp.)

La Wallonie et Bruxelles ne sont pas des cas isolés. Le projet réunionniste doit être mis en perspective. Au cours de l'Histoire, l'irréductibilisme a souvent servi de moteur aux politiques étrangères. Même lorsque les motivations étaient légitimes, les enjeux territoriaux ont parfois abouti à des drames. Voilà qui doit inciter non pas à l'immobilisme, mais à la responsabilité. La réunion de la Wallonie et de Bruxelles à la France pourrait créer un précédent et devenir une source de légitimité pour des organisations politiques prônant des objectifs similaires ailleurs en Europe, ou inversement selon l'ordre chronologique des "rattachements".

L'Albanie et le Kosovo

Qu'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore, le Kosovo, ancienne province serbe, s'est élevé le **17 février 2008** au rang d'État souverain, reconnu par la majorité des pays de l'Union Européenne et les États-Unis. Début décembre 2008, 53 pays avaient fait de même, un nombre relativement faible, ce qui est le signe d'un certain malaise face à la situation kosovare. S'agit-il d'un dangereux précédent, voire d'une violation du droit international ? Même si l'indépendance était sans doute inévitable, la situation du Kosovo

n'est pas encore consolidée. Des pays tels que l'Espagne craignent que les nationalistes basques ou catalans soient tentés de déclarer sans délai leur indépendance si le contexte intérieur devenait favorable.

En Belgique, la **NVA** a d'ailleurs appelé à la reconnaissance immédiate du Kosovo. Quoi qu'il en soit, l'indépendance est irréversible : les nouvelles institutions de Pristina, avec à leur tête **Hashim Thaci**, l'ancien chef de l'Armée de libération du Kosovo (UCK), sont unanimement soutenues par les populations de souche albanaise.

L'Albanie a été un acteur régional important de ce dossier, régulièrement consulté. Mais le gouvernement albanais n'est officiellement pas intéressé par l'idée d'une fusion. Le précédent — une "Grande Albanie" soutenue par les forces de l'Axe pendant la Seconde Guerre mondiale — est peu légitime. En octobre 2007, **Sali Berisha**, Premier ministre, répondait en ces termes à un journaliste du *Figaro* qui l'interrogeait en octobre 2007 : «*Les idées de "grande Albanie" n'existent pas. Les Albanais du Kosovo veulent intégrer l'Union Européenne, pas être rattachés à l'Albanie.*» Le lecteur s'efforcera d'analyser chaque mot, sachant qu'intégrer l'UE est également un objectif albanais.

L'Albanie entend bien, c'est l'ordre naturel des choses, développer les échanges et multiplier les contacts avec cette terre "jumelle", trop longtemps séparé par une frontière étanche sous le règne d'Enver Hodja. Le même **Berisha** soutient la construction d'une autoroute reliant les deux États. Ce projet symbolique peut s'inscrire dans le cadre des projets d'infrastructures du Kosovo, qui sont pour le moment calamiteuses.

La présence d'une population de Serbes (**100.000 sur 1,9 million d'habitants en février 2008**), sur un sol que ces derniers considèrent comme le berceau de leur nation, complique la donne à tous les niveaux. De plus, les Serbes étaient encore majoritaires au début du XX^e siècle. Malgré les garanties apportées pour la protection des minorités, la Serbie et son alliée la Russie n'ont pas accepté la proclamation d'indépendance. La Serbie a d'ailleurs porté l'affaire devant la Cour internationale de Justice. Parmi les scénarios possibles figure la sécession du nord du Kosovo où vit une majorité de Serbes, et où Pristina n'a guère d'autorité. Rien n'est inscrit à l'ordre du jour, mais si des velléités "réunionnistes" se faisaient ne serait-ce qu'entendre, l'application d'un tel plan serait très vite inévitable.

>>>

La République serbe de Bosnie et la Serbie

Depuis les accords de paix de Dayton (décembre 1995), la Bosnie-Herzégovine est composée de deux entités :

- la fédération croato-musulmane, elle-même formée de 10 cantons;
- la République serbe de Bosnie (*Republika Srpska*), unitaire, et globalement homogène ethniquement, résultat de la guerre de 1991-1995. Il existe une continuité territoriale entre la Serbie et la république bosnio-serbe. De toute évidence, la création de l'État bosniaque n'a pas réglé tous les problèmes de l'ex-Yougoslavie, mais elle a du moins permis qu'ils s'expriment dans un cadre pacifié.

L'hypothèse de l'indépendance de l'entité serbe est évoquée de façon récurrente, et agitée comme un épouvantail par des responsables serbes. Des signes récents ont alerté les observateurs. Ainsi, en 2007, était inauguré à Banja-Luka, la capitale, un immeuble de 17 étages, d'une valeur de 100 millions d'euros, en présence notamment du Premier ministre serbe Vojislav Kostunica. Cet événement fut présenté comme un symbole de redressement économique, et comme la capacité de la *Republika Srpska* d'entreprendre seule de grands projets, sans en rendre compte à Sarajevo.

En 2007, toujours, la Bosnie-Herzégovine a traversé une grave crise politique en raison de l'opposition entre le Serbe Milorad Dodik et le Bosniaque musulman Haris Siladzic, vainqueurs des législatives de la fin 2006 dans leurs régions respectives. En 2008, Dodik, devenu Premier ministre de la République serbe, même s'il ne soutient pas ouvertement l'indépendance, a multiplié les sous-entendus, en s'appuyant sur le précédent du Kosovo. En réponse, les musulmans ont laissé s'exprimer leur aspiration à un État unitaire. Cette crise illustre la fragilité de la structure quasi confédérale de la Bosnie, et surtout l'absence de cohésion interne et de projets

communs. Peut-on imaginer une implantation du modèle suisse ? De l'avis même de Miroslav Lajcak, représentant de la communauté internationale sur place, « Il n'y a pas d'accord entre les dirigeants des différentes nations constituantes sur ce que l'État doit être. » De fait, les Serbes de Bosnie défendent farouchement leur autonomie, et n'excluent pas l'indépendance, alors que la fédération croato-musulmane souhaite accroître la centralisation des pouvoirs. La réunion est encore un sujet tabou : la "Grande Serbie" évoque de trop mauvais souvenirs.

Mais que se passerait-il si le Kosovo rejoignait l'Albanie ? Ou si un événement similaire avait lieu en Europe ? Bien que le risque d'une nouvelle guerre ouverte est objectivement quasi nul, la Bosnie-Herzégovine reste sous surveillance : toute modification des frontières doit être vue comme une opération de déminage.

L'Ukraine orientale et la Russie

L'Ukraine est traversée par plusieurs clivages susceptibles à terme de fragiliser le pays :

- **linguistique** : entre le russe, parlé dans l'est et les grandes villes, et l'ukrainien, devenu langue officielle en 1991, majoritaire dans l'ouest, notamment les zones rurales ;
- **religieux** : entre les orthodoxes liés au patriarcat de Moscou (liturgie en slavon), et l'Église orthodoxe ukrainienne du patriarcat de Kiev (liturgie en ukrainien). Il faut rappeler la présence d'environ 5 millions de catholiques uniates, c'est-à-dire des orthodoxes ayant, en 1596, signé avec Rome l'union de Brest-Litovsk. L'archevêché majeur des uniates est située à Lviv, à l'extrême ouest du pays. Durant le régime soviétique, les uniates furent persécutés, car représentant une particularité ukrainienne influencée par l'Occident. En 1946, l'Église uniate fut même réintégrée de force dans l'orthodoxie ;

ses biens ne lui furent rendus que dans les années 90. On dénombre également près d'un million de catholiques latins ;

— **économique** : les régions occidentales sont plus rurales et agricoles. La réputation de "grenier à blé" de l'URSS n'était pas usurpée, grâce au *tchernoziom* (terre noire fertile). Les zones orientales sont beaucoup plus industrialisées (bassin minier du Donbass autour de la ville de Donetsk, métallurgie, "complexe militaro-industriel", etc.), et avaient la faveur du pouvoir communiste. Aucune de ces divergences ne sont en soi déterminantes. Mais lorsqu'elles se cumulent, elles dressent une frontière symbolique entre les provinces (*oblasti*) de l'Ouest et celles de l'Est : **deux univers mentaux bien distincts**. Les "Russes d'Ukraine" se sentent avant tout Russes à tous points de vue : langue, culture, façon d'appréhender l'Histoire. Leur regard se tourne vers Moscou. Selon eux, l'Ukraine doit tout naturellement se placer dans l'orbite du grand voisin. C'est précisément l'opinion qui prévaut au Kremlin ! Ils ont mal supporté la "Révolution orange", considérée comme une ingérence occidentale.



Les "Ukrainiens de souche" sont, quant à eux, tournés vers l'Europe centrale, et cherchent à garder une certaine distance avec la Russie. Il faut ajouter que l'inconscient collectif ukrainien a profondément été marqué par le souvenir de la Grande famine des années 30 (il y a moins de cent ans, très peu à l'échelle de l'Histoire : il y a encore des survivants), conséquence directe de la collectivisation forcée stalinienne. Cependant, dans le cas de l'Ukraine, les dirigeants soviétiques ont >>>

délibérément décidé, en 1932-1933, d'aggraver la famine qui commençait, pour punir la paysannerie locale, suspectée d'être le vivier du nationalisme ukrainien, obstacle à la construction de l'État socialiste. 6 à 8 millions d'Ukrainiens périrent. De tout cela, des générations de "Russes d'Ukraine" n'en ont évidemment rien su. Les litiges historiques ont souvent des causes bien plus légères.

La "Révolution orange" de décembre 2004 fut un révélateur, et une période bien plus critique qu'on ne l'a cru. Le risque d'éclatement a été agité par la Russie et le camp pro-russe tout au long de la campagne électorale présidentielle.

Les fraudes massives, les intimidations, la tentative d'empoisonnement de Viktor Iouchtchenko, le candidat "pro-occidental", ont témoigné de l'influence des "Organes" (en clair, du FSB, les services secrets russes, et de ses relais locaux). Pour la Russie, ces élections, organisées le 31 octobre et le 21 novembre, étaient bien une "affaire intérieure".

Finalement, à la suite des manifestations et de l'invalidation du second tour du scrutin, un "nouveau second tour" s'est déroulé le 26 décembre 2004, marqué par la victoire de Iouchtchenko face à son rival pro-russe Victor Ianoukovitch, en grande partie grâce à Ioulia Timochenko, égérie brillante et ambitieuse du mouvement "orange".

Depuis la vie politique ukrainienne est un peu "brinquebalante" mais le système fonctionne tant bien que mal. Dans une situation normale, Iouchtchenko et Timochenko seraient des opposants, car leurs désaccords de fonds sont nombreux. Mais ils sont obligés de nouer une alliance contre nature, à cause du clivage entre les deux populations.

Aujourd'hui, le nouveau "point chaud" se trouve en Crimée, ukrainienne depuis 1954 sur décision unilatérale de Nikita Khrouchtchev qui ne pouvait

pas imaginer la fin de l'URSS. C'est là que les populations russes, très majoritaires (85 % déclarent le russe comme langue maternelle), sont les plus virulentes. Cette région bénéficiant d'un statut d'autonomie abrite en outre une importante base navale à Sébastopol, où se côtoient deux marines nationales, la russe (depuis plus de deux siècles !) et l'ukrainienne.

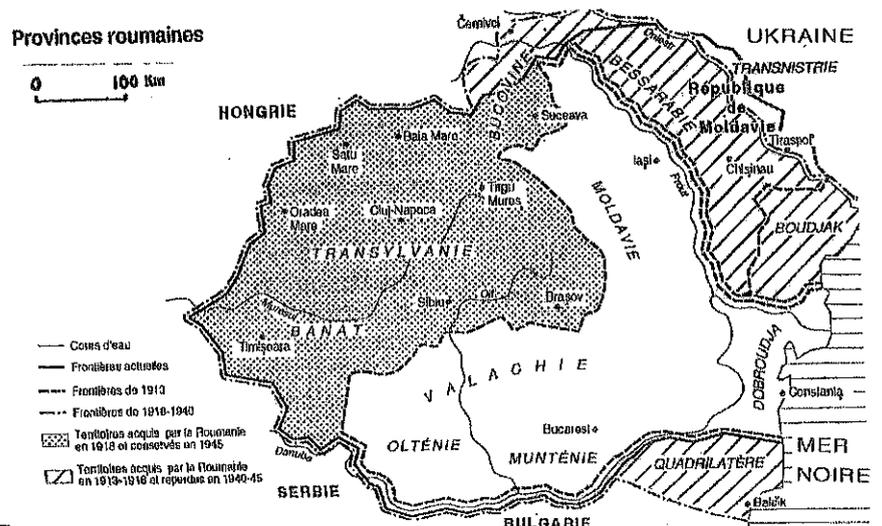
La Russie "loue" les installations dévolues à ses forces maritimes. La prorogation du "bail" a déjà été demandée au-delà du terme prévu de 2017, Moscou proposant même en août 2008 d'en payer le prix. Ioulia Timochenko, Premier ministre, a exclu, le 24 septembre dernier, toute prolongation du stationnement de la flotte russe en Ukraine au-delà de l'échéance de 2017.

Pour le moment, les pro-russes radicaux ont une faible représentation dans les assemblées locales et leurs manifestations rassemblent rarement plus que quelques centaines de personnes. Mais toutes les tendances sont représentées lors des rassemblements hebdomadaires, des communistes aux tsaristes !

En 1994, le nombre de Criméens, croyant dans le rattachement à la Russie, atteignait deux tiers de la population. Vers 2006-2007, ce taux a baissé à moins de 30%. La contre-offensive russe en Géorgie a fait augmenter ce chiffre.

La Roumanie et la Moldavie

Provinces roumaines



La Moldavie est sans doute le territoire européen qui possède le plus de points communs avec la Wallonie : dimension et population du pays par rapport à la Roumanie ; séparation provoquée par les vicissitudes de l'Histoire. Faut-il rappeler que la langue et la culture françaises conservent une place particulière dans le cœur des Roumains ?

L'histoire de la Roumanie contemporaine est marquée par des extensions territoriales, puis par un "rétrécissement". C'est en 1878 que la Roumanie acquiert sa pleine indépendance lors du Congrès de Berlin. Auparavant, elle était placée sous la souveraineté de l'Empire ottoman, mais bénéficiait déjà d'une large autonomie depuis 1858, possédant même sa propre armée.

Cependant le nouvel État n'est composé, principalement, que des régions de Valachie au sud, avec Bucarest, de la Dobroudja sur la côte de la mer Noire, et de la Moldavie "occidentale" à l'ouest du Prut, affluent du Danube. La Roumanie ressemble à un épais fer à cheval, avec un grand vide central correspondant à la Transylvanie. Véritable "Alsace-Lorraine" des Roumains, elle reste pour l'instant sous la tutelle de Budapest et de grands propriétaires terriens hongrois.

En 1913, à l'issue de la seconde guerre balkanique, la Dobroudja méridionale, sorte de "petit quadrilatère", est annexé aux dépens de la Bulgarie. >>>

La Première Guerre mondiale fut décisive : l'écroulement de l'Empire austro-hongrois permet à la Roumanie, d'atteindre l'apogée de sa superficie. **En 1918**, les troupes roumaines pénètrent en **Transylvanie** et en **Bucovine** (au nord de la Moldavie occidentale), où elles sont accueillies en libératrices.

Des "Conseils nationaux" se forment, qui proclament leur réunion à la mère-patrie. Cet état de fait est officialisé et reconnu au niveau international dès 1919-1920.

En **1918**, la **Bessarabie**, auparavant sous domination russe, avait inauguré cet élan "rattachiste". Cette province correspond en gros à la Moldavie actuelle (l'État, et non la région roumaine), avec en plus la bande côtière le long de la mer Noire et la Bucovine du nord, sans la Transdnestrrie.

L'unité roumaine semblait enfin achevée. Mais pendant la Seconde Guerre mondiale, la Roumanie bascule dans le camp des puissances de l'Axe. Dès septembre 1940, le régime dictatorial du général Ion Antonescu, à peine instauré, s'allie à l'Allemagne qui envahit le pays en octobre. Le sort des armes tournant en faveur des Alliés, notamment après la bataille de Stalingrad, le gouvernement roumain entame des pourparlers avec ces derniers au printemps 1944.

L'armistice est signé à **Moscou le 23 août 1944**. Passée dans la zone d'influence soviétique, la Roumanie doit accepter des amputations importantes, entérinées par le traité de paix signé à Paris le **10 février 1947**. Si la Transylvanie est conservée, la Dobroudja méridionale est rendue à la Bulgarie. Surtout, la Bessarabie ainsi que la Bucovine septentrionale sont perdues, intégrées à l'URSS.

La **République de Moldavie**, toutefois, ne comprend pas la partie côtière de la Bessarabie ni la Bucovine du nord, rattachées à l'Ukraine.

Depuis cette époque, la Moldavie possède sa propre chronologie.

Le 27 août 1991, l'indépendance est proclamée. Comme pour la majorité des républiques soviétiques, le facteur déclencheur fut l'échec du putsch conservateur contre Mikhaïl Gorbatchev (1).

En 1989, la langue roumaine redevient officielle avec le russe, puis devient seule langue officielle en 1994. Le drapeau, adopté le 13 mai 1990, est le drapeau roumain, auquel sont ajoutées les armoiries moldaves.

La question du rattachement est une constante de la vie politique moldave. Déjà en 1991, avant même l'indépendance, le Premier ministre **Mircea Druc** se déclarait favorable à une union avec la Roumanie, mais il a démissionné la même année.

Le 6 mars 1994, un référendum est organisé : 95.4 % des votants confirment l'indépendance de 1991, et donc se prononcent contre la fusion (2).

Plus récemment en 2002, eurent lieu plusieurs manifestations (10.000 personnes le 13 février 2002), contre la politique jugée "pro-russe" du gouvernement, et en faveur du rattachement (3).

En 2005, un petit parti orienté à droite, appelant à la réunification, le **Parti populaire chrétien-démocrate**, dirigé par **Iurie Rosca**, recueille 9,1 % des suffrages et remporte 11 sièges. Aujourd'hui, pour la majorité des Moldaves roumanophones, surtout pour la jeune génération, la perspective de la réunification (le terme allemand peut s'appliquer ici) est perçue comme le seul moyen de "forcer la porte" de l'UE. Il y a donc, en plus de l'aspect strictement "patriotique", **l'attente d'améliorations concrètes**.

Avant cela, le problème de la **Transdnestrrie** (cap. Tiraspol) doit être résolu. Cette bande de terre de 5.000 km², peuplée de 720.000 habitants, presque tous russes, s'étire le long de la rive gauche du Dniestr. Elle a fait sécession en septembre 1990, et a déclaré sa propre indépendance

en **décembre 1991**. Depuis cette date, **Igor Smirnov** dirige d'une main de fer cette enclave, reconnue par tous les experts comme une zone de trafics en tous genres (drogue, armes, contrebande, voire trafic d'êtres humains). Une véritable guerre, passée quasi inaperçue, a opposé l'armée moldave aux sécessionnistes en **1992**. Elle a débouché sur le *statu quo* actuel.

La Transdnestrrie a reçu l'appui de la **14e armée russe** commandée par le **général Alexandre Lebed**. Il y eu tout de même un millier de morts. Le 17 septembre 2006, un référendum sur le rattachement à la Russie est organisé. Le oui l'emporte à 97,1 %. La réaction du ministre moldave des Affaires étrangères, Andreï Stratan, est claire : «*Nous ne reconnaissons pas les résultats du référendum (...) Les autorités moldaves luttent pour une démocratisation réelle de la région de Transdnestrrie et le ministère continuera sa politique de réintégration de cette région dans le pays.*» Il n'empêche que le régime de Tiraspol paraît solide.

Il est clair que la réunification moldo-roumaine n'enchantait guère Moscou. Car non seulement la Moldavie serait réunie à un membre de l'UE, mais qui plus est de l'OTAN ! Personne n'a intérêt à casser le *statu quo*. Le président moldave **Vladimir Voronine**, un communiste, s'efforce de garder la bonne distance entre la Russie et l'UE.

Le pays avait rudement souffert en 2006 de l'interdiction de l'exportation du vin moldave vers la Russie, ainsi que du doublement du prix du gaz, répliqués à la rhétorique pro-européenne du président Voronine.

La Moldavie, l'un des pays les plus pauvres d'Europe, n'a pas les moyens de résister aux pressions économiques. Cela n'empêche pas l'accroissement des échanges commerciaux avec l'UE, puisque l'euro a détrôné le dollar pour les transactions importantes. Ainsi, la Roumanie est devenue dès 2005 le principal fournisseur d'électricité.

La frilosité de la plupart des diplomates est donc aisément explicable. Un succès réunificationniste dans un seul pays pourrait provoquer un "effet domino" contagieux. Le principe de l'intangibilité des frontières serait en effet sérieusement mis à mal.

Le contexte international incite à la prudence. Dans aucun des cas évoqués ici, il ne s'agit d'une "stricte affaire de politique intérieure".

L'indépendance unilatérale du Kosovo, puis la guerre de l'été 2008 entre la Géorgie et la Russie au sujet de l'Ossétie du sud et de l'Abkhazie, doivent nous amener à anticiper toutes les conséquences, voulues ou non, de nos ac-

tions. Cela étant, la légitimité de nos idées n'est pas en cause. La convergence d'intérêts des différents "rattachismes" est un phénomène intéressant. Des contacts seraient sans doute profitables. Certes, il convient, côté wallon, de s'armer de la plus grande méfiance quant à l'orientation politique de tel ou tel groupe, afin d'éviter de côtoyer des ultras-nationalistes obtus. Il faut aussi ne pas être dupe des intérêts diplomatiques sous-jacents, dépassant les enjeux locaux.

(1) C'est l'occasion de rappeler le déroulement de l'écroulement soviétique, lui aussi riche d'enseignements pour la Belgique. Dès août 1991,

l'URSS se liquéfie, mais subsiste en tant que sujet de droit officiellement jusqu'au 25 décembre 1991, le temps de régler les problèmes liés à la transition avec les nouveaux États.

(2) Événement intéressant : la disparition de l'URSS n'a pas entraîné un retour mécanique à la nation roumaine. Il manquait un travail préparatoire, ainsi qu'un processus de maturation. La question "à double sens" a fait le reste !

(3) NDLR : En Moldavie, les élections du 5 avril 2009 ont conforté la liste communiste pour la troisième fois consécutive. De violentes manifestations ont suivi, provoquées par de nombreux opposants qui veulent le rattachement de leur pays à la Roumanie et l'adhésion à l'UE.

En avril, des journaux flamands accusent le Premier ministre Herman Van Rompuy d'avoir mis le gouvernement fédéral "en hibernation".



Comment se préserver de son ami...

Lorsque celui-ci s'appelle Béatrice Delvaux ? C'est la question que l'on est en droit de se poser à la vision de l'émission *C dans l'air* (France 5) du 19 septembre 2008, disponible sur le site électronique de la revue *Toudi* (www.larevuetoudi.org, 15 avril 2009).

En réponse à une question d'Yves Calvi, Béatrice Delvaux, rédactrice en chef du journal *Le Soir*, a jugé utile prétendre que les Wallons et les Bruxellois, francophones, auraient opprimé et méprisé le peuple flamand

aux XIX^e et XX^e siècles. Or, est-ce le peuple wallon, ou la bourgeoisie belge francophone – flamande autant que wallonne – qui a dominé la vie politique, économique et culturelle du royaume entre 1830 et 1960 ?

Selon Béatrice Delvaux, le refus du bilinguisme en 1932 attesterait ce mépris de la langue et de la culture flamandes et serait à l'origine des malheurs de la Belgique, dont les Wallons porteraient donc la responsabilité, d'autant plus qu'ils se montreraient incapables de se prendre en charge au plan économique et freineraient les ardeurs réformatrices de la Flandre. On jugera de l'efficacité sur les consciences françaises de la propagande flamingante dans une bouche bruxelloise francophone : à la "lumière" de telles "révélation", Yves Calvi a avoué sa sympathie pour la cause flamande...

François Detif

Communiqué — L'ULg, un vrai plaisir d'y travailler! Nouvelle distinction pour l'Université de Liège (ULg), 9^e du classement *Best Places To Work Postdocs* du magazine américain *The Scientist*, spécialisé dans les sciences de la vie. «Avec cette entrée dans le classement de *The Scientist*, nous récoltons les fruits du programme ambitieux et novateur mené au sein du Giga, le centre de recherche en biotechnologies, créé en 2002 au cœur de l'Université et qui compte plus de 300 chercheurs», explique Bernard Rentier, recteur de l'ULg. Qui ajoute: «Le Giga attire chaque année des chercheurs postdoctorants, qui trouvent un environnement de travail stimulant et de haut niveau scientifique. Cela démontre l'intérêt et l'attractivité des grands regroupements scientifiques et technologiques, qui jouissent d'une plus grande visibilité internationale.»

Réalisée via Internet et 3.438 chercheurs du monde entier, cette enquête a placé en n° 1 du Top 15 des institutions américaines le Whitehead Institute for Biomedical Research de Cambridge (Ma) et, n° 1 du Top 10 des institutions internationales le Max Planck Institute of Molecular Cell Biology and Genetics de Dresde, en Allemagne. Plus d'infos et résultats complets sur <http://www.the-scientist.com>

Jean-Claude QUINTART | c.quintart@skynet.be

(Athena 249 / mars 2009)

BILLET SUR LA FRANCOPHONIE

Liberté de la Presse et Francophonie .

Pierre Bertrand, sénateur honoraire

Une véritable démocratie implique une presse libre, pluraliste et indépendante, conditions essentielles du respect des droits de la personne. Le Secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf, soulignait lors de la Journée internationale de la liberté de la presse : *"Trop de journalistes sont encore emprisonnés dans les pays membres de notre Organisation, ou sujets à la censure"*. Les régimes autoritaires ne sont pas les seuls à restreindre cette liberté démocratique, ainsi qu'en attestent les poursuites intentées en France (*Le Parisien*), en Belgique (*De Morgen*), en Suisse (*Sonntags-Blick*) ou au Canada (*Hamilton Spectator*), pour obtenir l'aveu des sources d'information du rédacteur.

"Reporters sans frontières" a relevé dans le monde en 2006 l'assassinat de 63 journalistes, l'agression de 1.308 et l'interpellation judiciaire de 807 d'entre eux, outre 1.006 cas de censure. Le Maghreb, le Moyen-Orient, l'Asie, l'Europe et la Russie, les Amériques sont concernés à divers degrés. La sécurité nationale en temps de troubles sert de prétexte à limiter la liberté de la presse, soit en punissant lourdement les atteintes au "secret défense", soit en bridant ou en intimidant les éditorialistes afin de les faire taire. Parfois, ce sont les journalistes eux-mêmes qui déforment l'information, par des dénonciations mensongères, des appels à la haine ou à la xénophobie. Devant cette dégradation, les associations de presse ou de défense des Droits de l'Homme (Amnesty international, Association mondiale des journaux, Journalistes en danger, Reporters sans Frontières, etc.) se constituent en réseau d'alerte afin de

réagir rapidement par des campagnes de pétition, qui contribuent souvent à la libération des détenus et à l'effacement des poursuites.

Si les règlements et les institutions encadrent la protection des journalistes, seule une presse libre et indépendante peut y réussir pleinement...

L'Organisation internationale de la Francophonie, dans la déclaration de Bamako, a réaffirmé : *"veiller au respect effectif de la liberté de la presse ... conformément aux principes démocratiques"*. La Francophonie aide concrètement au développement d'un pluralisme par son Fonds d'appui à la presse du Sud : équipements, formation, gestion, nouvelles technologies de l'information et de la communication. Voici bientôt dix ans que l'OIF finance le circuit d'alerte "Presse et Démocratie", réseau électronique africain au service de la liberté d'écrire. Cette même structure organise des campagnes éditoriales qui bénéficient de quatre prix annuels distinguant des reportages de la presse écrite, photographique, radiophonique ainsi que de l'illustration. Des soutiens financiers concernant 14 pays africains participent au développement de l'information, de la communication et des organisations professionnelles comme les associations de journalistes, les maisons et centres de presse.

Si les règlements et les institutions encadrent la protection tant physique qu'intellectuelle

(censure) des journalistes, seule une presse libre et indépendante peut y réussir pleinement. Tandis que les risques qu'encourent les journalistes dans les pays francophones riches (France, Suisse, Belgique, Canada, Québec, Luxembourg) sont très limités, il n'en va pas de même en Afrique francophone ni dans certains DOM-TOM. Dans les pays développés, la menace résulte de l'influence partisane d'une oligarchie politique ou financière sur l'orientation éditoriale de certains journaux, voire de certains livres gênants pour le pouvoir. La presse française semble moins solidaire contre les effets de la censure ou des pressions subies par un confrère que la presse anglo-saxonne qui ne craint pas d'animer au besoin une vive campagne d'autodéfense. Sans doute, la fragilité financière de nos journaux, soutenus pécuniairement par les gouvernements, explique-t-elle une semblable prudence ? Cette situation n'est en rien comparable à l'immixtion du monde politique africain jusqu'au cœur de l'information, où l'interdiction, la menace, l'emprisonnement et parfois même l'assassinat neutralisent les journalistes. De nombreuses organisations non gouvernementales, notamment dans l'espace francophone, ont réagi par des initiatives visant à protéger la liberté de la presse, obligeant souvent les dictatures à respecter les opinions publiques.

Encore un domaine inattendu où la Francophonie renforce la démocratie.

Source : La Francophonie dans le monde, 2006-2007. Rapport de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Réouverture de la ligne 154 Dinant-Givet : l'incurie du Parlement wallon

Jean-Sébastien Jamart

La ligne de chemin de fer 154 Dinant-Givet a cessé toute exploitation en 1989. C'est désormais le maillon manquant au développement de la ligne ferroviaire Namur-Reims qui permettrait de connecter la Wallonie au TGV-Est français.

Comme le relève **Arnaud Pirotte** sur le site du RWF-Namur (<http://www.rwf-namur.be>), «*on ne compte que trois passages ferroviaires en service entre la Wallonie et la France, sur une frontière longue de 350 kilomètres. Ces liaisons ont décru de façon paradoxale à l'heure de la construction européenne. Tout le Nord de la France, entre Lille et Thionville est inaccessible par rail au départ de la Belgique. Si la situation est étonnante dans une stricte perspective européenne, elle l'est autant dans une logique de développement régional. Cul-de-sac de la France, la région Champagne-Ardenne souffre d'une absence de liaisons économiques performantes sur son flanc nord qu'elles soient routières, fluviales ou ferroviaires.*»

Malheureusement, le Parlement wallon a cédé aux imprécations de Michel Lebrun (CDh) et de Maurice Bayenet (PS) et, le 4 mars 2009, a fermé la porte à la réouverture de la ligne Dinant-Givet, alors même que du côté français, les mandataires politiques étaient demandeurs de cette jonction et que la SNCF désirait en financer les travaux à concurrence de 50%, alors que sur les 22 km de la ligne Dinant-Givet, seuls 3 km sont sur le territoire français.

Le député PS Maurice Bayenet évoque d'autres priorités d'investissement : la dorsale wallonne et l'axe Bruxelles-Luxembourg. Le député Michel Lebrun, lui, évoque la concurrence nuisible au fret de la ligne Athus-Meuse qui dessert le port d'Anvers si la ligne Dinant-Givet était réouverte. Il demande par conséquent le démantèlement définitif de la ligne 154 pour en faire un Ravel !

Le lendemain de l'adoption de cette motion Lebrun par le Parlement wallon

(PS et CDh ont voté pour, MR et Ecolo ont voté contre), plusieurs associations et organisations syndicales ont pris parti contre cette motion du Parlement wallon.

Ainsi, les cyclistes quotidiens du GRACQ ont dénoncé ce démantèlement et rejeté la proposition du député Lebrun de faire de la ligne un tronçon supplémentaire du Ravel pour les cyclistes. Le GRACQ souligne que les cyclistes quotidiens sont favorables au chemin de fer et que la combinaison vélo-rail est un atout pour le développement touristique de la Haute-Meuse belge et française.

Il est assez incroyable de voir que dans ce dossier crucial pour la Wallonie, ce soit un ministre fédéral flamand qui doit remettre les pendules wallonnes à l'heure française.

Les organisations syndicales elles aussi sont résolument favorables à la ligne. Elles ont fait savoir leur irritation face à la crainte "irrationnelle" de Michel Lebrun. Une voie unique, incapable d'accueillir du fret de grand gabarit ne peut pas menacer l'Athus-Meuse, une artère à double voie modernisée (voir Emmanuel Wilputte, *La ligne déraile, les syndicats bataillent, dans Vers l'Avenir*, 19 février 2009). La réouverture de la ligne Dinant-Givet désenclaverait un autre bassin d'activités (Charleville, Reims, Châlon) alors qu'Athus-Meuse dessert essentiellement la Lorraine et l'Alsace. Tout au plus, elle pourrait jouer un rôle de délestage de l'Athus-Meuse pour le trafic marchandise.

Du côté de la SNCB aussi, on ne soutient pas la motion du Parlement wallon. Il n'entre pas dans les intentions

du groupe SNCB de procéder au démantèlement de l'assiette de la voie existante. Sa politique consiste à maintenir toutes les possibilités d'une nouvelle mise en exploitation" a déclaré le 11 mars 2009 Steven Vanackere (CD&V), ministre fédéral des Transports. C'est d'autant moins à l'ordre du jour pour lui que des contacts officiels ont été établis en décembre 2008 au niveau fédéral, avec les autorités françaises au sujet d'une éventuelle réouverture de la ligne 154 ! Infrabel et le gestionnaire français de l'infrastructure ont été chargés de mettre à jour le plan d'investissement. Français et Belges se sont engagés à prendre une décision d'ici à 2012. Le potentiel commercial de la ligne sera également réévalué, dans une perspective plus large. Plus seulement au niveau local, entre Givet et Dinant, mais aussi entre Reims et Namur. Des éléments nouveaux, comme l'arrivée du TGV à Reims et même Charleville (sur des lignes classiques) seront éventuellement intégrés dans cette évaluation.

Il est assez incroyable de voir que, dans ce dossier crucial pour la Wallonie, ce soit un ministre fédéral flamand qui doit remettre les pendules wallonnes à l'heure française. Le Parlement wallon par cette motion du 4 mars 2009 se tire véritablement une balle dans le pied.

Pour conclure, comme l'écrit Arnaud Pirotte, on peut se demander «*quels sont les ressorts conscients ou inconscients d'une telle obstination des Lebrun et Bayenet ? S'agit-il d'une peur, non fondée, de léser les intérêts du port d'Anvers ? Faut-il y lire la crainte qu'une collaboration accrue entre la France et la Wallonie brise des tabous et ouvre des perspectives insoupçonnées ? C'est qu'une fissure dans la camisole belgiciste qui aime les Wallons vers le nord est, pour certains, inacceptable. Force est de constater que l'enceinte parlementaire namuroise ne favorise guère les audaces et le goût de l'autonomie. Le Parlement wallon reste désespérément une succursale belgiciste...*»

Nadia Geerts nous a aimablement autorisés à reproduire le contenu de son intervention aux 2^{es} Rencontres laïques internationales, qui se sont tenues à Paris les 4 et 5 avril 2009. Dans son intervention, elle rappelle les spécificités de la laïcité "à la belge", très éloignée de la "laïcité à la française". Les modifications à apporter au système belge, lorsque la Belgique francophone rejoindra la République française, seront par conséquent très importantes. Nous essaierons de les examiner dans un autre numéro de notre revue.

Philosophe et enseignante, présidente en Belgique du Cercle républicain (<http://www.crk.be>) et militante notamment au sein du Réseau d'actions pour la promotion d'un État laïque (<http://rappel.over-blog.net/>), Nadia Geerts a récemment dirigé un ouvrage collectif intitulé La laïcité à l'épreuve du XXI^e siècle (éd. Luc Pire, voir compte rendu en fin d'article). Elle écrit régulièrement sur la république, la laïcité et la lutte contre l'extrême droite sur son blog : (<http://nadiageerts.over-blog.com/>).

Intervention de Nadia Geerts à l'UFAL (le 5 avril 2009 Paris)

Je commencerai cette intervention en vous disant tout le plaisir que j'éprouve, depuis mon arrivée hier, à me sentir "simplement laïque", alors que je suis si souvent considérée en Belgique comme une laïcarde, une laïciste, une "éradicatrice".

Outre que je suis l'initiatrice d'un Réseau d'Actions pour la Promotion d'un État laïque (RAPPEL), je suis également présidente du Cercle républicain. Cependant, tous les républicains belges n'étant pas laïques, en tout cas au sens français du terme, ce n'est pas en cette qualité que je m'exprimerai ici.

Pour comprendre la laïcité à la belge, il importe de tenir compte du contexte historique dans lequel elle s'inscrit, et en particulier des rapports de force de la laïcité belge avec l'Église catholique. En Belgique, nous n'avons eu ni 1789, ni 1905.

Aussi la laïcité n'est-elle pas mentionnée dans la Constitution belge : trois de ses articles, cependant, sont interprétés par certains comme le fait que la Belgique serait, de fait, un État laïque : l'art. 19 de la Constitution, qui garantit la liberté des cultes, leur exercice public et la liberté de manifester ses opinions en toute matière ; l'art. 20, qui prévoit que "nul ne peut être contraint de concourir d'une manière quelconque aux actes et aux cérémonies d'un culte ni d'en observer les jours de repos", et l'art. 21, qui stipule que "l'État n'a le droit d'intervenir ni dans la nomination ni dans

l'installation des ministres d'un culte quelconque". Cet article prévoit également que "le mariage civil devra en principe toujours précéder la bénédiction nuptiale".

Le financement de l'enseignement confessionnel par l'État, le financement des cultes et l'organisation de cours de religion au sein de l'école publique constituent trois entorses manifestes à la laïcité telle qu'elle est conçue en France.

De cette situation découlent essentiellement trois conséquences : la liberté d'enseignement (d'où découle l'existence d'un réseau confessionnel subventionné à côté du réseau public) ; le financement des cultes et de la "laïcité organisée" et enfin, depuis le pacte scolaire de 1958, l'organisation obligatoire, à tous les niveaux de l'enseignement primaire et secondaire, de cours de religion et de "morale". Précisons qu'il ne s'agit pas d'un cours unique portant sur le fait religieux : chaque élève a en réalité l'obligation de choisir l'un des six cours organisés (religion catholique, protestante, israélite, islamique, orthodoxe ou "morale non confessionnelle").

La reconnaissance des cultes catholique, protestant et israélite découle d'actes antérieurs à l'indépendance de l'État belge, qui ont été respectés au moment de la promulgation de la nouvelle Constitution. Ensuite furent reconnus : l'Église anglicane (1870), l'islam (1974), l'Église orthodoxe (1985) et la laïcité (1993).

Le budget 2008 prévoit en outre une subvention garantie pour les bouddhistes, l'objectif étant une prochaine reconnaissance officielle de ce culte, et donc l'octroi d'un subside de fonctionnement à l'Union bouddhique belge (UBB). L'Église arménienne a également entrepris des démarches relatives à sa reconnaissance. La Belgique pourrait donc, sous peu, reconnaître et financer pas moins de neuf cultes différents, en ce compris la laïcité.

Le financement de l'enseignement confessionnel par l'État, le financement des cultes et l'organisation de cours de religion au sein de l'école publique constituent de toute évidence trois entorses manifestes à la laïcité telle qu'elle est conçue en France.

Quoi qu'il en soit, pour bien comprendre la laïcité "à la belge", il importe de garder à l'esprit que la laïcité est en Belgique un "culte" reconnu et financé par l'État, ce qui rend extrêmement difficile toute promotion de la laïcité en tant que principe politique non pas "à côté", mais "au-dessus" ou comme condition de possibilité >>>

de la coexistence des diverses convictions philosophiques et religieuses. Le CAL (Centre d'Action Laïque) est ainsi à la fois l'organe de défense de la laïcité en tant que principe de séparation et l'organe rassemblant les libres penseurs, athées, agnostiques, etc. Ce qui explique la difficulté de sortir de l'amalgame assimilant la laïcité à l'athéisme et d'imposer une conception de la laïcité qui soit un principe d'organisation de l'État auquel peuvent adhérer croyants comme incroyants, indépendant des convictions particulières donc.

Qu'en est-il du monde laïque aujourd'hui en Belgique ?

De toute évidence, certains s'accrochent très bien de cette confusion entre laïcité "politique" et laïcité "philosophique" — refus de concevoir la vie en fonction de l'existence d'un principe transcendant —, parce qu'elle reflète l'histoire du combat laïque en Belgique et/ou parce qu'elle permet à la laïcité une reconnaissance publique et donc un financement. D'autres, en revanche, privilégient une défense de la laïcité en tant que principe politique exclusivement ; mais là non plus, il n'y a pas d'unanimité sur l'interprétation à donner à cette laïcité. Le modèle français, en particulier, est vilipendé par les uns comme "éradicateur", alors que d'autres, dont je fais partie, l'estiment non seulement intéressant, mais encore seul à même d'organiser efficacement la coexistence des diverses communautés convictionnelles sans qu'aucun culte ou non-culte ne s'immisce dans l'espace public. Un espace public que, à l'instar de Catherine Kintzler, nous distinguons de la sphère privée, mais aussi des lieux publics, la sphère publique étant la sphère institutionnelle, celle qui représente l'État.

La question du voile à l'école, en particulier, ne fait l'objet d'aucun

consensus dans le monde laïque belge, la Belgique ayant toujours historiquement préféré le pluralisme (coexistence des différentes convictions au sein de l'espace public) à la neutralité "active". S'il se trouve peu de laïques pour accepter la contestation du contenu des cours (sciences, gymnastique, natation) ou des activités extrascolaires (classes vertes, etc.) pour des motifs religieux, la question de l'interdiction des signes d'appartenance religieuse divise par contre profondément les laïques.

Actuellement, chaque école décide souverainement en la matière, en l'absence de toute décision politique sur la question. Ainsi, en 2005, deux écoles de la région de Charleroi ont décidé d'interdire le port de tout couvre-chef. La ministre de l'enseignement de l'époque, Marie Arena, saisie par des parents, a approuvé ces règlements d'ordre intérieur. La réaction immédiate du MRAX (1) (l'équivalent du MRAP français qui connaît actuellement les mêmes dérives) fut d'estimer en justice contre la Communauté française. Le Conseil d'État vient de rendre son avis et de rejeter le recours qui avait été introduit par des parents d'élèves, au motif que le MRAX ne pouvait légitimement contredire une décision qui visait précisément à lutter contre les discriminations. On peut espérer que cette décision fera jurisprudence.

L'immense majorité des établissements scolaires, tous réseaux confondus (officiel et confessionnel) interdisent en réalité soit le port de signes d'appartenance religieuse ostensibles, soit le port de couvre-chefs. Cela ne fait malheureusement que renforcer la ghettoïsation de l'enseignement, puisque certaines familles choisissent l'école de leur fille prioritairement en fonction du critère d'acceptation ou non du port du voile, au détriment de toute considération pédagogique. Une décision politique, portant sur l'ensemble de l'enseignement organisé ou fi-

nancé par les pouvoirs publics, serait seule à même de nous sortir de cette situation. Mais il est à craindre que des considérations électoralistes empêchent encore longtemps nos ministres compétents de se prononcer sans ambiguïté sur la question.

Parallèlement, il est difficile, étant donné l'organisation de l'enseignement en Belgique, de revendiquer le refus de toute immixtion du religieux dans la sphère scolaire, dès lors que cette immixtion existe de fait, comme en atteste l'existence d'un réseau confessionnel subventionné (majoritairement catholique, mais des écoles musulmanes commencent à voir le jour) et de cours de religion dans l'enseignement public. Promouvoir la laïcité à l'école passe inévitablement par la mise en cause de ces réalités, ce qui ne manque pas de soulever l'indignation des milieux catholiques notamment, lesquels sont encore puissants en Belgique de par l'existence d'un parti confessionnel, d'un syndicat chrétien, etc. — c'est ce qu'on appelle la "pilarisation", la constitution de la société en piliers, un phénomène typiquement belge).

Malgré ces difficultés, le RAPPEL est à l'initiative d'une pétition qui, en 2007, demandait aux autorités compétentes de :

« — légiférer dans le sens de l'interdiction de tout signe ostensible d'appartenance philosophique ou religieuse dans le cadre scolaire, pour les élèves et a fortiori pour les enseignants, et ce dans tous les établissements scolaires bénéficiant de subsides publics ;

— mettre tout en œuvre pour préserver l'école des tentatives d'immixtion du religieux dans les décisions concernant le contenu des enseignements et les critères d'organisation de la vie scolaire, partant du principe que la méthode scientifique et le libre examen doivent continuer à y prévaloir sur tout dogmatisme ou vérité révélée.»

Nous voulions ainsi réagir aux demandes de plus en plus fréquentes d'aménagement de la vie scolaire sur base de critères religieux : menus adaptés, refus de participation à certaines activités (gymnastique, piscine, visite médicale, classes vertes,...), contestation du contenu de certains cours, refus de la mixité (refus de serrer la main à un professeur, d'être interrogée seule avec lui dans un local), etc.

Le problème, cependant, n'est pas limité à l'école. Dans les hôpitaux, des refus d'être examiné, soigné ou accouchée par des médecins de sexe masculin se multiplient, de même que les demandes de réfection d'hymen, de certificats de virginité et autres exigences religieusement connues. Dans les bureaux de vote, lors des dernières élections, des assesseuses se présentant voilées ont suscité des débats sur la légitimité de porter un signe religieux dans le cadre d'une fonction publique dans un bureau de vote.

Sur base de ces différents constats, le RAPPEL a lancé en novembre 2007 un Manifeste pour la promotion d'un État laïque. Ce manifeste a actuellement recueilli près de 2.000 signatures, mais, plus important, a donné naissance à un ouvrage collectif préfacé par Mohamed Sifaoui et donnant la parole à dix-sept contributeurs, intellectuels, enseignants, hommes et femmes engagés en politique,...

Le propos de ce livre est double : d'une part promouvoir la laïcité en tant qu'exigence de "neutralité active de l'État", ce qui implique selon nous la mise en cause principale du financement des cultes — et non une simple contestation de la clé de répartition de l'enveloppe allouée aux cultes —, la suppression des cours de mo-

rale et de religion au profit d'un cours commun à tous les élèves et l'obligation pour les fonctionnaires publics (en ce compris le personnel soignant des hôpitaux publics) d'apparaître comme neutres dans l'exercice de leurs fonctions ; d'autre part la description des problèmes posés sur le terrain, notamment dans le domaine de la médecine hospitalière et dans celui de l'école, par l'absence de laïcité clairement définie en Belgique.

En guise de conclusion, j'insisterai sur les difficultés que nous vivons, en Belgique, pour promouvoir une laïcité proche du modèle français :

■ le fait que la Belgique ne soit pas, dans les textes, un État laïque, constitue un premier obstacle, dans la mesure où nous ne bénéficions pas d'un cadre général structurant, s'agissant des rapports entre les cultes et l'État, sur lequel nous appuyer. Ainsi, concernant les signes religieux à l'école, nous ne pouvons nous référer à une quelconque loi de 1905, fût-ce pour l'interpréter à l'aune d'un contexte nouveau.

■ le manque de "culture laïque" et la confusion permanente entre laïcité et athéisme. Ainsi, l'article de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme proclamant la liberté de manifester ses convictions, tant en public qu'en privé, est fréquemment interprété comme une liberté totale de manifester ses convictions religieuses, sans qu'aucune restriction puisse légitimement y être apportée. Le concept de neutralité des fonctionnaires publics, notamment, est régulièrement contesté au nom de la liberté d'expression. Et certains voient d'un très bon œil l'exportation des "accommodements raisonnables" québécois en Belgique.

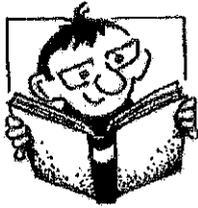
■ la confusion entre le culturel et le culturel, qui tend à restreindre le culturel à la seule dimension religieuse. Ainsi, l'année 2008, qui fut baptisée année du dialogue interculturel, se limita-t-elle généralement à l'organisation d'un dialogue interculturel. Dans cette optique, il est difficile de prétendre promouvoir l'interculturalité tout en se réclamant de la laïcité "à la française".

■ le fait que les nouveaux défis de la laïcité tiennent moins à la mainmise traditionnelle de l'Église catholique qu'à l'émergence d'un islam politique divise également les laïques en fonction du prisme mis en évidence par Caroline Fourest : anticolonialistes *versus* antifascistes. Il est manifestement plus difficile, pour certains esprits progressistes, de critiquer l'islam, religion du pauvre et du discriminé — fût-ce dans ses tentatives d'ingérence dans la sphère institutionnelle —, que de critiquer virulemment une Église catholique traditionnellement bourgeoise, nantie et proche des lieux de pouvoir.

■ corolairement, la confusion entretenue, volontairement ou non, entre critique des religions dans leurs composantes politiques et racisme. Pour toutes ces raisons, dans le paysage politique belge, partisan du compromis, défendre une laïcité "radicale" est aujourd'hui, plus encore qu'hier, un exercice difficile.

Nadia Geerts

(1) Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie.
(2) L'enseignement étant, depuis la transformation de la Belgique en un État fédéral, une compétence communautaire, ce n'est plus l'État, mais les communautés française, flamande et germanophone qui gèrent l'enseignement en Belgique.



La laïcité à l'épreuve du XXI^e siècle

La cofondatrice du Réseau d'Actions pour la Promotion d'un État laïque (RAPPEL) **Nadia Geerts** (1), également présidente du Cercle républicain, a dirigé un ouvrage collectif, *La laïcité à l'épreuve du XXI^e siècle* (éd. Luc Pire, mars 2009, 176 p., 18 €). Ce livre tente d'apporter des réponses aux questions essentielles de la laïcité politique en Belgique.

Le RAPPEL a lancé une pétition pour un État laïque en Belgique — déjà plus de 4.000 signatures ! — pour réclamer l'inscription du principe de laïcité politique dans la Constitution belge et dans les dispositifs légaux des Régions et Communautés.

Le réseau a également lancé une pétition pour demander aux responsables politiques et aux ministres compétents en matière d'en-

seignement de légiférer dans le sens de l'interdiction de tout signe ostensible d'appartenance philosophique ou religieuse dans le cadre scolaire, pour les élèves et, *a fortiori*, pour les enseignants dans tous les établissements scolaires bénéficiant de subventions (2).

À remarquer notamment les contributions de l'écrivain **Pierre Efratas** et des professeurs **Guy Haarscher** et **Claude Javeau** de l'Université libre de Bruxelles.

Pierre Efratas dénonce divers clichés concernant la laïcité politique, notamment celui qui voudrait qu'elle stigmatise les religions dans leur ensemble et certains groupes religieux en particulier.

Guy Haarscher souligne les dérives juridiques actuelles qui laissent la porte ouverte à la reconnaissance d'un délit de blasphème fondé sur le respect de la liberté religieuse contre la liberté d'expression.

Claude Javeau conclut l'ouvrage en appelant à faire un «*bon usage de l'intolérance*», se référant à la loi française de 1905. Il rappelle que cette loi s'inscrit dans la continuité de l'esprit des Lumières et qu'il est nécessaire de sauvegarder l'espace public des manifesta-

tions ostentatoires des signes religieux. «*La véritable tolérance passe par l'intolérance à l'égard de toute conviction qui va à l'encontre de la conception de l'espace public pluraliste, universaliste, ouvert, qui correspond aux convictions laïques*», écrit-il.

Les autres auteurs examinent notamment les rapports entre le droit à la critique laïque des religions et le racisme, entre les droits des femmes et la religion, la question du port du voile à l'école, le retour du créationnisme, les rapports parfois difficiles entre la religion musulmane et le milieu hospitalier, l'urgence de la mise en place d'un cours philosophique commun à l'école.

En somme, la conclusion se lit en filigrane : la Belgique, et en particulier la Belgique francophone, devrait activement adapter sa culture politique et adopter des textes juridiques allant dans le sens de la laïcité à la française.

J.-S. Jamart

(1) Lire également son article dans notre revue, ci-dessus.

(2) Pour prendre connaissance de l'appel et le signer, visitez la page <http://rappel.overbloq.net/pages/manifestepourlapromotiondunetatlaïque-130259.html>



On critique le bureau du Parlement wallon pour avoir envoyé une délégation, avec épouses, aux États-Unis dans un voyage d'allure très touristique. M. Kubla (MR) se fait procureur. Il n'a pas tort en ces temps de crise, mais ce genre de choses fait partie des mœurs politiciennes. Et tant qu'il n'y aura pas de bornes aux limites... En attendant, le flot de protestations gonfle tellement que, l'un après l'autre, les partis représentés dans cette fastueuse excursion désavouent les participants.

Ils finiront, un peu plus tard et sans doute trop tard, de promettre le remboursement des frais. M. José Happart, qui les conduisait, a eu la faiblesse de défendre leur équipée avec une hauteur désinvolte qui pourrait lui faire perdre quelques plumes aux élections régionales.

ÇA VA, ÇA VA
ON REMBOURSERA ...



ÉCONOMIE

Protectionnisme, un gros mot ?

Le *Journal du Mardi* (3 mars-7 avril) consacre 8 pages aux conséquences dramatiques de la supercrise financière et économique.

Laurent Arnauts ouvre le feu en démontrant le naufrage des dogmes du néolibéralisme :

— l'incapacité du système mondialisé à digérer la crise née aux États Unis ;
— l'impossibilité du monde bancaire, miné par une avidité sans fond, à s'autoréguler ;

— la mise en doute de l'incapacité des pouvoirs publics à gérer aussi bien que le privé. Ce dernier, taraudé par l'obsession du profit sans limites, a prouvé son amoralité ;
— la doctrine du libre-échange absolu a débouché sur un appauvrissement du tiers-monde et même des pays européens en voie de désindustrialisation.

Cette retentissante faillite du système néolibéral, défendu bec et ongles par la Commission européenne, ouvre maintenant la voie à un certain protectionnisme, thèse défendue notamment par le démographe Emmanuel Todd dans son dernier ouvrage (1).

Le dossier de Claude Demelienne (2) défend la vision de Nicolas Sarkozy, «néolibéral (repenti ?)», qui «a conditionné les aides de l'État aux constructeurs automobiles à l'engagement de ceux-ci de ne pas délocaliser leur production, en Europe de l'Est ou ailleurs». Réaction horrifiée de «tous les bigots du libre-échange» peuplant la Commission européenne et qui se refusent à voir que leur position doctrinaire ne fait qu'attiser les conflits entre les nations européennes. Le message présidentiel a été relayé par son secrétaire d'État à l'Industrie, Luc Chatel, qui a posé cette bonne question : «Peut-on sérieusement imaginer que l'on dise aux contribuables français : "Nous prêtons 6 milliards d'euros aux constructeurs automobiles, mais cet argent servira à fermer vos usines et à détruire vos emplois" ?»

Curieusement, c'est *Libération* (journal dit de gauche) qui, le 12 février, volait au secours du libre-échange. Étonnant ? Pas vraiment lorsqu'on sait que «la gauche cultive, dans le débat économique, un parfait conformisme». Faut-il rappeler la

complicité active des sociaux-démocrates ? Notamment les Français Pascal Lamy, patron de l'OMC, Dominique Strauss-Kahn, patron du FMI, Jacques Attali, penseur tous azimuts, et l'Anglais Peter Mandelson, ancien commissaire européen au Commerce. Tous ces messieurs, parfaitement dorés sur tranche, «relaient, sans état d'âme, la pensée unique libérale».

Apparemment, ces champions du "laisser faire, laisser passer" ont oublié qu'«Adam Smith, le fondateur du libéralisme, avait théorisé les bienfaits du libre-échange entre des pays dont les niveaux de vie ne variaient que du simple au double» (rappelé par Eric Conan dans *Marianne*). Vérité élémentaire bien oubliée par les gens de gauche alors que, pourtant elle crève les yeux : voyez les incroyables différences de niveau de vie entre, d'une part celui des Américains et des Européens de l'Ouest et, d'autre part, celui des Chinois, des Indiens et des Africains !

À son tour, Philippe Frémeaux, rédacteur en chef du mensuel *Alternatives économiques* (3), appelle à la prudence : «Le libre-échange n'est pas critiquable en soi dans un espace où le niveau de développement est relativement homogène et où des institutions propres à organiser le développement et la solidarité sont établies (mais), dans tous les autres cas, il doit être manié avec circonspection». Sinon, le respect du dogme néolibéral «joue aujourd'hui contre le développement». C'est pourquoi, conclut Frémeaux, «il faut défendre notre droit de recourir à des mesures d'aide ou de protection».

Enfin, l'économiste Jean-Luc Gréau (4) enfonce le clou : «Le protectionnisme bien conçu représente une arme maîtresse de toute politique d'attraction du territoire, notamment en Europe».

De son côté le Liégeois Francis Bismans, professeur à l'Université de Nancy II, répond à Claude Demelienne : «Un libre-échange mondial est une erreur». Pour lui, le discours de Nicolas Sarkozy n'est qu'un épiphénomène se limitant aux délocalisations. Il dissimule la nécessité d'ouvrir un grand débat portant entre autres sur les taux de change dont «la

fixation ne peut être laissée au bon vouloir du marché». Bismans préconise, dans un premier temps, l'instauration d'un «système monétaire européen de croissance», fixant les changes entre, d'une part, la zone euro et, d'autre part, les monnaies restées nationales en Europe. Cela empêcherait les spéculateurs de profiter des taux flottants.

Avec le reste du monde, il faudra aussi utiliser l'instrument du taux de change ou alors continuer à subir les énormes différences de coûts salariaux

Avec le reste du monde, il faudra aussi utiliser l'instrument du taux de change (par exemple, entre l'euro et le yuan) ou alors continuer à subir les énormes différences de coûts salariaux, ce qui, à coup sûr, enfoncera les entreprises européennes. Évidemment, le problème demeurera insoluble tant que les États-Unis laisseront le marché réguler seul la question des changes. En attendant, rien n'interdit à l'UE d'entamer des discussions avec la Grande-Bretagne, la Chine et le Japon.

Pour F. Bismans, la raison pousse l'Europe à «jouer un rôle actif dans la définition d'un nouveau système financier» et, surtout, que la gauche cesse de «pécher par paresse intellectuelle».

Allons, camarades, un petit effort de réflexion, s.v.p. !

J. L.

(1) *Après la démocratie*, éd. Gallimard, 2008.

(2) Auteur de *Pour ou contre la Belgique française* (voir compte rendu dans notre numéro précédent).

(3) *Sortir du piège - la gauche face à la mondialisation*, éd. Syros, 2008.

(4) *La trahison des économistes*, éd. Gallimard, 2008.

Au nom du Pèze, du Fric et du Saint-Grisbi

(nouvelle devise de La Poste belge)

Intitulé «*Ils n'ont rien compris !*», l'édito de Michel Legrand (*Diagnostic*, mars 2009) analyse la politique aventureuse de La Poste. Les erreurs et malhonnêtetés des financiers auraient dû conduire à la prudence. Hélas ! «*ce n'est pas le cas et le gouvernement continue à s'enfoncer dans ses certitudes et dans des scénarios qui se révéleront catastrophiques dans quelques années ! le GERFA pourra alors de nouveau déclarer : nous l'avions prédit, mais le mal aura été fait !*» (1).

Un beau cas est celui de La Poste, banque en devenir selon les affiches placardées partout. L'ambition actuelle de ses "managers" serait «*de prendre une participation dans une société... grecque*». Rentabilité et intérêt "industriel" obligent, n'est-ce pas !

On comprendrait, dit M. Legrand, des accords avec les postes des pays voisins afin d'améliorer son rôle de service public, mais à l'autre bout de l'Europe, cela pose problème.



Mais il y a «*pire, on a également appris que La Poste envisageait de procéder à un "cash out" d'un milliard d'euros, autrement dit à une sortie d'argent au profit de ses actionnaires, à savoir l'État belge et le fonds d'investissement CVC qui toucheront chacun 500 millions d'euros. L'État belge ne fait que récupérer sa mise ; par contre, le fonds CVC fait une opération très lucrative puisqu'il a investi en 2006 150 millions d'euros pour 25% d'actions et 375 en 2009 pour racheter la part de 25% de la Poste danoise, soit en tout 525 millions ; bref, grâce à ce "dividende" ex-*

ceptionnel, il récupère sa mise initiale tout en conservant ses actions dont l'estimation avoisine les 750 millions d'euros. Il s'agit donc d'un véritable pillage spéculatif, mais cela ne suscite guère de réaction du ministre compétent, qui se contente de déclarer que la décision appartient aux actionnaires, que La Poste n'est pas une banque (oubliant au passage que sa filiale financière pourrait développer sa fonction de banque publique d'intérêt général) et qu'il ne lui sert donc à rien de garder une trésorerie importante. Comment alors expliquer la réduction constante du service à l'usager, la suppression de nombreux bureaux de poste, la réduction de l'emploi, le recours systématique à l'emploi précaire et demain à des indépendants, etc. Il y a donc quelque chose de scandaleux dans cette affaire, puisque la dégradation du service public n'a eu d'autre but que d'augmenter les bénéfices à distribuer, et non de résorber des pertes ou constituer des réserves, ce qui aurait pu à la rigueur se justifier au nom d'une gestion avisée. Bref, grâce à ces différentes réductions au détriment des usagers et des travailleurs de La Poste, le fonds d'investissement a déjà doublé sa mise en trois ans et n'hésitera à revendre ses parts au meilleur prix après avoir pompé le maximum. N'y a-t-il que le GERFA qui se rende compte de cette stratégie ou bien les décideurs font-ils preuve d'une myopie consternante qui s'apparente à la mauvaise foi ?

Tout cela n'empêche pas La Poste de revendiquer le versement de millions d'euros pour le coût supposé du service universel qui consiste, rappelons-le, à passer cinq fois par semaine devant toutes les boîtes aux lettres du pays. Or, selon le bureau d'études de KPMG, qu'on ne peut soupçonner d'être un défenseur acharné des services publics, le coût du service s'établit entre... 0 et 29 millions, de quoi faire réfléchir tout gestionnaire averti. Pourquoi ? Essentiellement parce que La Poste amortit déjà le passage par la distribution des envois commerciaux et que le surcoût est donc pratiquement nul et quasi entièrement payé par l'usager avec le timbre d'affranchissement. Comme on le voit, la direction de La Poste essaie par tous les moyens de prendre de l'argent, histoire de gonfler ses bénéfices et sa trésorerie, et s'engage en conséquence dans une véritable opération de spoliation des deniers publics».

L'État belge (ndlr : ou ce qui en reste !), principal actionnaire de La Poste, acceptera-t-il ce montage bricolé au profit exclusif du privé ? Cela est à redouter au nom de la logique néolibérale, d'où la pertinente conclusion de Michel Legrand :

«Plus fondamentalement, il faut remettre en cause le discours ultralibéral de la Commission européenne qui impose, comme allant de soi et sans que cela ait été débattu et adopté démocratiquement, une option néolibérale inadaptée aux services publics dont les États, les usagers et les agents de La Poste font les frais et qui de plus aboutira, à l'instar de ce qui s'est passé dans les banques, à une réduction de valeur des actifs des entreprises publiques qui seront dilués et absorbés au bénéfice de fonds privés quand ils ne seront pas simplement perdus. N'oublions pas quand même que ces actifs ont été constitués par les contributions des citoyens et le travail des agents des services publics, qu'ils constituent un patrimoine commun et qu'ils ne doivent pas être bradés au nom d'une croyance économique qui n'a aucune légitimité et que la réalité infirme chaque jour».
Moralité postale : plus de courrier ne distribueras mais plus de pognon tu feras.

J. L.

(1) Groupe d'Etude et de Réforme de la Fonction Administrative, avenue du Pont de Luttre, 137 - 1190 Bruxelles
Tél. 02/344 04 73 - fax : 02.347 03 30.
Courriel : mjleggrand@yahoo.fr

UN PEU D'HISTOIRE

En 1800 à Liège...

Le 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), Bonaparte signe la loi réorganisant l'administration départementale. À sa tête, on trouvera dorénavant un préfet, choisi par le Premier Consul en personne. Sitôt nommé, le haut fonctionnaire — "l'œil de Paris" en d'autres mots — gagne sans tarder le chef-lieu de son département.

À Liège, l'homme de confiance nommé pour diriger le département de l'Ourthe est un Rouennais, Antoine-François Desmousseaux, avocat de profession. Une de ses premières missions sera d'apporter des secours aux plus démunis qui, selon les enquêtes de l'époque, sont plus de 6.500 (sur une population de 43.372 habitants *intra muros*, soit 15%). Le préfet encourage d'abord la prise d'abonnements mensuels (auxquels souscriront 120 notables) afin d'offrir à chaque indigent une ration journalière de soupe dite "économique" (1). La distribution de ce breuvage nourrissant sera maintenue au moins jusqu'en avril 1801.

Il faudra cependant attendre fin décembre 1800 pour voir le Bureau de bienfaisance octroyer une aide un peu plus substantielle aux "indigents". Par décade, leur sont distribués à domicile : «un pain de ménage de 4 livres (1.850 g), une livre de viande et 50 livres pesant de chauffage» (environ 23,5 Kg de houille). Malgré

secours, sans doute, mais vu le vide des caisses publiques...

Parallèlement, la charité publique est sollicitée ; la taxe d'un décime sur les spectacles, les dons et les quêtes rapporteront encore quelques centaines de francs. Citons l'exemple du citoyen Alba, chef de bataillon et prévôt de la 94^e demi-brigade d'infanterie qui, le 14 juin 1801, remet au maire Michel Sélys la somme de 125 francs, fruit de la collecte faite parmi les officiers du corps afin, dit-il, «de voir disparaître la misère dont ils rencontrent le hideux tableau dans toutes les rues de la ville de Liège».

Ce triste spectacle n'est certes pas propre à Liège, mais peut se voir alors partout en Europe (2). Crises alimentaires et crises économiques, toujours liées, se succéderont périodiquement longtemps encore.

Hantant les rues de la ville et les parvis des églises, les mendiants sont légion. Desmousseaux aura beau faire ouvrir des ateliers textiles, parquer les "bribeûs" (3) dans des asiles, voire interdire de faire l'aumône sous peine d'amende, rien n'y fera et la mendicité, plaie sociale héritée de l'Ancien Régime et prolongée pendant la période révolutionnaire, ne sera vraiment résorbée qu'après le milieu du XIX^e siècle à la fois par l'industrialisation (amorcée par Napoléon) qui absorbera une forte main-d'œuvre, et

par l'arrivée massive des blés venus notamment d'Amérique du Nord.

Jacques Liénard

(1) Des soupes économiques étaient déjà distribuées à Paris par la Société philanthropique dès 1780 et apparemment abandonnées sous la Révolution. En 1801, 18 autres villes de France appliquaient cette forme d'aide, dont Bruxelles où l'on prétendait avoir ainsi «détruit la mendicité.»

(2) Ainsi en France, l'Assemblée constituante, se basant sur une enquête de 1790, évalue à 10 millions le nombre des Français (sur 25 millions) qui ont besoin de secours. 3 millions (soit 12% de la population) sont des "indigents", c'est-à-dire des mendiants. Le premier rapport du comité de mendicité reconnaît que «l'extinction de la mendicité est le plus important problème politique à résoudre.»

(3) *Bribeû*, *bribeûse* : mendiant, mendiante en wallon.

Appel à nos lecteurs érudits

Il est évident que la situation économique difficile de l'époque a suscité un peu partout des réactions de même type de la part des nouveaux pouvoirs publics. Quelles ont été les politiques suivies dans les autres "départements réunis" de langue romane, actuelles provinces de Namur, Brabant wallon, Luxembourg et Hainaut ?

Francophonie, vaste programme

Petit jeu pour mieux nous connaître

« Boire un petit coup, c'est agréable.
Boire un petit coup, c'est doux.
Mais il ne faut pas rouler dessous la table... »

On connaît le reste de la chanson (un peu paillard, soit) que nous vous laissons le loisir de fredonner... en répondant aux questions suivantes à propos du vin (à consommer avec modération, comme il se doit !):

1. Le vin jaune est produit dans :

- A : le Jura
- B : le Pays Basque
- C : le Languedoc

2. Le vin gris est un vin :

- A : rouge un peu passé
- B : blanc additionné de sucre
- C : rosé très clair

3. Un cardinal est un vin :

- A : d'un rouge très vif
- B : rouge additionné de liqueur de cassis
- C : rouge de plus de 14,5 degrés

4. Un blanc de blancs est un vin produit à base de :

- A : raisins blancs exclusivement
- B : raisins blancs récoltés après la première gelée
- C : raisins blancs récoltés à pleine maturité

5. Nous devons le kir (vin blanc + crème de cassis) :

- A : au chanoine Kir
- B : au maire de Dijon
- C : à un homme politique et résistant bourguignon

Vous trouverez la solution en page 27.

LA NOUVELLE



WALLONIE LIBRE

Au sud, rien de nouveau ?

Je ne prétends pas énoncer quelque chose d'original en disant que les élections régionales et européennes du 7 juin prendront surtout leur importance en Flandre. Deux questions s'y posent dont la réponse influera fortement sur la vie politique du royaume. La première est de savoir si le camp nationaliste progressera comme le prédisent les sondages (auxquels je persiste à ne jamais croire). Si c'est le cas, le gouvernement fédéral, déjà fragile, aura du mal à rester sur ses échasses, l'échéance du scrutin législatif de 2011 ne sera plus si loin que M. Van Rompuy, guetté par la surenchère flammingante dans son propre parti, puisse se permettre de braver pendant deux ans l'humour frondeuse de son peuple. Le deuxième point d'interrogation porte sur la performance de M. Verhofstadt, devenu le pôle des espérances belgicistes à la place d'un Dehaene un peu démonétisé par l'échec de son intervention dans la crise gouvernementale de 2007-2008 et par l'usure croissante du CD&V. Les francophones le voient comme un acteur classique du Système qui n'en perturbera pas trop l'ordonnance (ils lui attribuent peut-être en cela une marge de manœuvre plus large qu'elle n'est en Flandre) et le MR, mais pas seulement lui, rêve de voguer de conserve avec un homme dont la suprême ambition est de devenir le mentor de l'Europe.

Quoi qu'il sorte des urnes de la fin du printemps, les grands problèmes bourgeonneront comme avant. Comment conjurer la crise financière qui est en train de ronger les fondements de notre société ? Que faudra-t-il mettre dans la réforme constitutionnelle dont plus personne dans la Communauté française ne conteste encore l'inéluctabilité ? La patte de la Flandre s'appesantira-t-elle ou non sur Bruxelles ? Or, de grande stratégie commune aux partis francophones, il n'y en a pas, sinon une crispation frissonnante sur l'intenable *statu quo*. C'est pourquoi l'analyste doit braquer sa lorgnette sur le nord pour tenter de prédire la marche des événements. Qu'importe ! En effet, je veux dire du point de vue qui importe pour la Wallonie et Bruxelles, l'éventuelle redistribution des suffrages entre nos quatre formations traditionnelles ? Aucune ne veut de la sécession qui trancherait enfin le nœud gordien des embrouilles communautaires. Aucune ne veut dire franchement non à l'Europe néo-libérale. Ce qui les branche, comme disent les jeunes, ce sont les mandats, les portefeuilles et les places. Normal ? Ce le serait si elles présentaient aux citoyens de véritables choix politiques. Mais elles ne brandissent leurs vieilles oriflammes que le temps d'une brève campagne. Ensuite n'importe quelle combinaison leur est bonne si elle leur met le couvert à la table du pouvoir — ou ce qu'elles nomment ainsi. Ecolo n'a pas été long à apprendre les règles du brelan : il oscille du PS au MR, l'œil fixé sur les calculs de l'arithmétique des gains.

Il y a longtemps que Wallonie Libre dénonce les vices structurels du Système qui sont, chez nous, à l'origine de la similitude dans la médiocrité des forces principales qui sollicitent nos suffrages. Le scrutin proportionnel en est un parce qu'il suscite des alliances qu'à la lecture des programmes et des tracts, on pourrait croire incompati-

bles. Mais ce qui est pire, c'est l'absence de patriotisme — je ne tiens pas pour tel le conditionnement belge — de notre classe politique. La Flandre aussi s'afflige des modalités de la joute partitocratique, mais elle se rassemble sur des objectifs majeurs et cela suffit pour donner à ses dirigeants le souffle long d'une stratégie cohérente dans la durée.

Je ne nie pas que le fédéralisme ait eu au moins cette vertu de centrer certains raisonnements sur l'intérêt régional. Le plan Marshall wallon, sain dans sa conception et judicieusement monté, en est un bon exemple, bien que la gravité de la crise financière appelle d'évidence un plus grand effort de créativité. Mais le respect inepte de nos états-majors partisans pour la mythique solidarité fédérale rapetisse la réflexion et stérilise l'action, y compris dans leur dimension internationale. Il n'y a plus rien à attendre de la Belgique — depuis longtemps d'ailleurs. Toujours exagérés par les économistes aux ordres (le cataclysme financier donne à mesurer leur incompétence), les prétendus transferts du nord vers le sud sont en baisse accélérée, de l'aveu des Flamands eux-mêmes. Faut-il répéter qu'ils ne compensent pas ce que nous perdons dans la gestion du secteur public et en ressources virtuelles dans l'union belge ? Les États Généraux de Wallonie, dont nous aurons à reparler, vont sérieusement corriger les compteurs officiels.

En attendant, le spectacle ne remplace que trop l'innovation dans les programmes. S'amuse qui peut des défilés de catcheurs que se lancent MM. Reynders et Di Rupo, tous deux belgicains, tous deux europhiles, c'est-à-dire au fond très semblables et qu'aucun écueil doctrinal n'a jamais empêché de se partager, en gens blasés, le butin ministériel. Encore ont-ils du métier ! Mais voici que revient dans le cirque l'auguste de la représentation : M. Louis Michel dont on ne compte plus les bourdes du passé et qui, de son fauteuil eurocratique, pose aujourd'hui au pacificateur de l'Afrique parce qu'il en inspecte les courants d'air. Il n'y a guère que M. Flahaut pour lui rendre des points en âneries. Et pourtant, le nombre de voix de préférence en 2007 du champion bleu de la Belgique forte et unie, a de quoi terrifier. Avec lui à la barre, les Flamands n'auront plus qu'à lui donner le cap : il est prêt à tout pour les détourner de l'indépendance. M. Reynders n'est certes pas un militant wallon, mais il y a assez de raison en lui pour prévenir un naufrage sans recours. Puisse-t-il ne pas laisser la gaffe aux mains expertes du gros Loulou !

Le Mouvement wallon n'est plus une voix qui crie dans le désert ou, pour mieux dire, il n'est plus seul à indiquer la terre promise.

Où faut-il donc chercher une raison d'espérer ? Dans le désabusement des masses vis-à-vis de l'impuissance politique. Dans la confiance qui grandit dans l'avenir de la Wallonie. Dans une politologie nouvelle qui s'est mise enfin à réfléchir hors des schémas belges. Le Mouvement wallon n'est plus une voix qui crie dans le désert ou, pour mieux dire, il n'est plus seul à indiquer la terre promise. Les augures deviennent favorables, les mouvements de la pensée sont toujours le signe précurseur des changements d'un peuple. Mais comme il y a fallu du temps ! Notre peuple a payé très cher son engourdissement des dernières décennies. Entendre circuler en lui une sève nouvelle est un vrai bonheur.

Jacques Rogissart

La situation politique au jour le jour

Nous reprenons cette chronique dans les remous de l'affaire Fortis. Défendu par le Premier ministre Van Rompuy, le ministre des Finances Didier Reynders fait le gros dos sous les critiques qui pleuvent sur lui. Il doit également faire face à la grogne du FDF devant ses quasi-pourparlers avec M. Rudy Aernoudt. L'opinion générale est qu'il a perdu le crédit politique acquis en décembre lorsqu'il vola au secours des banques défaillantes. Mais il a encore le temps de rebondir. Par ailleurs, le ministre flamand Karel De Gucht (CD&V) et son compatriote, le président du Sénat Armand De Decker (MR) ont lancé, le 11 février, un appel à la reprise, sans condition (ce qui déplaît au FDF), du dialogue communautaire.

■ **13 février** — M. Georges Ugeux démissionne du CA de Fortis. Élu l'avant-veille, il en voulait la présidence, mais se heurtait au blocage de 2 membres sur les 4 désignés par les actionnaires. C'est un nouveau souci pour le gouvernement, car il était comme lui partisan de "l'adossement" à BNP-Paribas.

■ **14 février** — On apprend que la tête de liste du MR à l'élection régionale de Bruxelles sera le sénateur-bourgmestre d'Uccle Armand De Decker. Ainsi un Flamand pourrait éventuellement devenir ministre-président de la Région centrale, si convoitée par ses compatriotes. Le FDF qui brigait la place pour M. Didier Gosuin, lequel n'obtient que la 3^e, en est pour ses frais. Il avale la couleur. On a là une nouvelle preuve de la solidité d'estomac de ses patrons.

■ **16 février** — Il n'y aura pas de dialogue communautaire. C'est M. Peeters qui le dit. Pourquoi ? Parce que M. Reynders a osé rappeler ce que les partis francophones disent depuis longtemps : il faut une solution pour la périphérie bruxelloise et il n'y aura pas de signature d'accords, même partiels, avant que tout le paquet ne soit ficelé à l'agrément des deux Communautés. C'est assez pour que le ministre-président nordique déclare que "le MR ne prend pas ce dialogue au sérieux". Serait-ce l'approche de l'échéance électorale qui aurait provoqué son coup de sang ?

Mme Lizin démissionne de la mairie de Huy où elle régnait en despote pas toujours éclairé depuis un quart de siècle. Elle quitte aussi le PS auquel elle reproche de lui avoir fait "un procès stalinien". Bien qu'elle invoque un motif de santé, elle a probablement

voulu devancer une destitution qui devenait de plus en plus inéluctable. Elle reste sénateur et conseillère communale et promet de prendre une revanche politique pour bientôt. On croit volontiers qu'elle n'épargnera pas son ancien parti. D'ici à ce qu'elle devienne indépendantiste ou réunionniste... ce serait un peu tard, mais encore temps !

■ **17 février** — La Belgique officielle essaie de réchauffer le souvenir d'Albert 1^{er} à l'occasion du 75^e anniversaire de sa mort. Rappelons que la gloire de celui-ci repose sur un grand mensonge : pendant la guerre de 1914-1918, il mena des négociations secrètes avec l'Allemagne, à l'insu des Alliés, pour tenter de sortir du conflit dont il croyait qu'il se terminerait à l'avantage des empires centraux. Il eut la chance de n'être pas découvert à temps. Son fils, Léopold III, inspiré par son exemple, s'en tira à moins bon compte. Il est temps de dissiper tous les mythes historiques du belgicisme.

Le crise frappe de plein fouet l'industrie automobile. C'est surtout grave pour la Flandre qui craint la fermeture de l'usine anversoise d'Opel, avec des conséquences pour des milliers de sous-traitants. Les nouvelles, venues de Daf et de la General Motors, ne sont pas plus rassurantes.

■ **18 février** — M. Kris Peeters déclare au *Soir* que la Flandre supporterait mieux la crise si elle était plus autonome — exact aussi pour la Wallonie ! Sur initiative du SP.A, le Parlement flamand unanime ouvre une procédure en conflit d'intérêt contre le plan fédéral de relance au motif qu'il supprime un régime spécial d'aide aux travailleurs les plus âgés (soit près d'un demi-million de plus de 50 ans en Flandre). Problème : les dispositions visées résultent de la concertation sociale. Autre problème (négligeable pour elle) : en bloquant le plan, elle pénalise aussi les francophones. Et quid de la solidarité au gouvernement fédéral ? Le plat pays n'en est plus à ce genre de subtilités. C'est un exemple à suivre, plus qu'un sujet d'indignation. Quand les partis francophones comprendront-ils enfin que leur *België* est déjà morte dans le Nord ? Suivent les difficultés budgétaires engendrées par la crise. Le pouvoir fédéral réclame 2,1 milliards d'euros aux Régions et Communautés pour équilibrer ses comptes. La Flandre devrait cracher 1 milliard au bassinnet ; la Communauté française, 401 millions ; la Région wallonne, 182 millions et la Région bruxelloise, 45 millions.

D'accord, la dureté des temps n'épargne personne et il faut prévoir des sacrifices, mais payer pour soutenir un régime belge prédateur et de plus en plus branlant, alors que notre situation devrait mobiliser toutes nos ressources, c'est insane !

Un détail enfin : M. Yves Leterme poussera la liste CD&V aux élections régionales. Direction : sa rentrée au gouvernement flamand. On serait M. Van Rompuy, on se ferait du souci.

■ **20 février** — Malgré les fulminations du FDF et, moins audibles, celles du MCC, M. Reynders fait donner à M. Aernoudt la 3^e place sur la liste européenne du MR, ce qui assure presque son élection. Du coup, M. Gérard Deprez, rétrogradé, ne peut plus en espérer autant. Où M. Reynders a-t-il donc la tête ? Son nouvel allié fait peur aux anciens et il est tellement à droite qu'il referait du PS un vrai parti de gauche.

Opération Mains propres à Mouscron : le conseil communal retire à M. Dretremmerie ses présidences de l'ASBL Gestion Centre Ville et de l'Intercommunale de développement économique. L'ancien maire, qui perd ainsi ses derniers leviers d'influence, voit le CDh local réclamer son exclusion du parti. Chose curieuse, on ne semble pas pressé chez Mme Milquet, d'autant que l'évincé clame haut et fort qu'il ne se laissera pas faire.

■ **23 février** — La bombe Aernoudt fait des dégâts dans le MR. Comme c'était prévisible, il continue de se référer à son propre programme. En riposte, MM. Maingain et Gosuin annoncent que le FDF reprend ses billes.

M. Deprez fait savoir qu'il ne se représentera pas sur une liste du parti. Trop, c'est trop pour M. Reynders : rendu au bon sens par ces douches glacées, il annule dans la soirée ses arrangements avec le croisé flamand de la pensée unique. Déjà affaibli par les fluctuations de sa politique financière, il vient de démontrer, aux yeux de l'extérieur, qu'il n'est pas vraiment le maître du MR. En outre, il a démasqué une fois de trop sa "tendance droitiste", *dixit* M. Deprez. Trop à droite en tout cas pour l'électorat francophone. Son espoir de battre le PS au poteau du 7 juin est assez compromis. Que le FDF ait le triomphe modeste n'est pas une consolation pour le leader libéral.

■ **25-26 février** — M. Kris Peeters entraîne aux USA une délégation du gouvernement flamand afin de soulager la pression mise sur l'usine >>>

anversoise d'Opel et, dans la foulée, inaugure une *Flanders House* à New York. Tout cela déplaît au ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht, que l'on avait connu plus flammigant. Il avait été vexé d'un propos dénigrant de Kris Peeters pour la diplomatie belge. Il estime même que la *Flanders House* est aussi onéreuse qu'inutile. Ça flingue ailleurs qu'à OK Corral !

■ 27 février-2 mars — Mme Lizin poursuit sa descente aux enfers dans le plus complet ridicule. Elle désigne successivement 2 échevins socialistes pour être maire faisant fonction de Huy. Ils refusent tout net. Si le FDF a la politesse de ne pas accabler M. Reynders après son faux pas vers M. Aernoudt, le MCC en reste profondément troublé. M. Deprez, mal suivi par les siens, tarde à donner sa réponse au président du MR qui lui offre la première suppléance sur la liste européenne.

■ 3 mars — M. Deprez accepte l'offre de M. Reynders. Après le dialogue communautaire, le CD&V enterre le groupe de travail qui s'est penché sur le sort de l'arrondissement BHV. Convenons que cette sortie est assez logique.

■ 6 mars — Nouvel accord entre le gouvernement et BNP-Paribas sur la cession de Fortis Banque. L'établissement français en acquiert 75%, ainsi que 25% du secteur belge assurances de la holding (ce qui refinancera quelque peu celle-ci) et s'engage à utiliser en Belgique l'argent que son acquisition y collectera ; les crédits à risque (11,4 milliards) seront regroupés dans une structure où la part de l'État sera de 740 millions et celle de BNP-Paribas, de 200 millions. Le reste est financé par un emprunt des deux banques, garanti par l'État à hauteur de 4,36 MA. En cas de nouvelle dépréciation des actifs de Fortis Banque au-delà de 3,5 MA, l'État le supporterait à concurrence de 1,5 MA. Bien que soulagé dans l'immédiat, ce dernier est exposé à un risque accru pour l'avenir. Le maintien de l'emploi n'est pas assuré à 100%, mais la perspective en est suffisamment favorable pour amadouer les syndicats. Il reste à convaincre les actionnaires. C'est le point d'interrogation après la signature, mais les augures sont bons. M. Aernoudt sort de la grande chronique des affaires politiques. Ça grogne dans sa petite bande. Eric Bruckmann, cofondateur de LiDé, le fait débarquer de la présidence par son CA et se présente pour lui succéder. Il reproche à M. Rudy de jouer toujours cavalier seul, notamment en

traitant avec M. Reynders. Coup de grâce : il le trouve trop "à la droite de la droite".



Vexé, l'intéressé refuse d'accepter son limogeage. À noter aussi la démission du responsable bruxellois de LiDé, en pétard avec Pascal De Roubaix, ex-lieutenant de M. Aernoudt et également en rupture de ban. Bref, la baudruche néo-libérale se dégonfle à vue d'œil. Rversement d'alliance dans la municipalité hutoise. Sans être mécontent de son partenaire MR, mais jugeant qu'une majorité avec lui est devenue trop courte, le PS choisit le groupe Ensemble comme associé et renvoie les libéraux dans l'opposition. L'écharpe mayoral ira à l'échevine socialiste Micheline Toussaint.

■ 9 mars — L'ex-échevin de Charleroi Claude Despiegeleer écope d'un an de prison avec sursis et de 5.000 euros d'amende pour avoir fait payer par sa municipalité l'installation d'une chaudière destinée à chauffer la piscine de sa belle villa près de Carcassonne. C'est le moindre des délits dont cette canaille s'est rendue coupable. Le reste de l'addition judiciaire devrait suivre, mais le tribunal de Charleroi manque de juges pour aller plus vite. Nous n'avons plus l'intention de suivre M. Aernoudt dans tous ses avatars. Signalons qu'il démissionne du CA qui devait porter LiDé sur les fonds baptismaux. Motif épinglé ironiquement par la presse : cette bande de mutins serait infiltrée par l'extrême droite.

■ 11 mars — On apprend sans surprise que M. Di Rupo conduira la liste PS pour les élections régionales en Wallonie.

■ 13 mars — Les 21 bourgmestres flamands de l'arrondissement BHV renoncent à boycotter les élections régionales, mais ils poursuivent leur campagne en faveur de la scission par des actions destinées à sensibiliser l'opinion. En fait, ils ont dû se rendre compte que leur position initiale était juridiquement indéfendable et politiquement maladroite. Autre déconvenue pour les nationalistes du Nord : on apprend que le tri-

bunal de première instance de Bruxelles a condamné l'État pour la lenteur mise par le Conseil d'État à statuer sur la circulaire Peeters, imposant aux francophones des communes à facilités d'avoir à demander, au coup par coup, la traduction française des documents administratifs qui leur sont destinés. Ledit conseil avait mis... 7 ans à examiner (?) le dossier.

■ 16 mars — Le rapport des experts juridiques, consultés par la commission d'enquête sur la cession de Fortis, filtre dans la presse. Il n'y va pas par quatre chemins : selon les auteurs, les contacts qui ont eu lieu entre les cabinets de MM. Leterme, Van Deurzen et Reynders avec des magistrats relèvent de l'interdit, quelle que soit l'intention qui les a motivés.

M. Verhofstadt conduira la liste de VLD "ouvert" pour les élections européennes. Ce n'est pas une surprise. Tout à son europhilie échevelée, il avait demandé à l'ancien président italien de la Commission européenne Romano Prodi d'y accepter une "place d'honneur". L'intéressé n'étant pas "officiellement" du même bord a envoyé le grand bleu des Flandres sur les roses.

■ 18 mars — La commission Fortis illustre bien que les loups ne se mangent pas entre eux. Divisée entre représentants de la majorité et de l'opposition, elle accouche de conclusions mitigées : il y a eu des contacts qui "pouvaient constituer une violation du principe de la séparation des pouvoirs". Allez savoir s'il y a eu vraiment des tractations incestueuses entre les deux pouvoirs ! Beaucoup de bruit pour pas grand-chose. On le sait depuis longtemps, il y a beaucoup de choses pourries au royaume de Belgique. Parmi les divers scandales administratifs et politiques qui déraient ces jours-ci sa triste chronique, mentionnons la dernière (mais pas l'ultime) péripétie de l'un d'entre eux qui traîne depuis des années : la Cour de cassation déboute le sénateur-maire de Dinant Richard Fournaux (MR). Accusé d'avoir cédé, dans des conditions peu claires, le casino de sa ville à la société Accor, il réclamait d'être jugé hors de son arrondissement judiciaire parce qu'il soupçonnait de partialité le président du tribunal dinantais, membre actif du PS selon lui.

■ 19 mars — Ecolo et le SP.A, dont les représentants se sont abstenus dans le vote sur les conclusions, au sein de la commission Fortis, ne se contentent plus de dire qu'elles ne vont pas assez loin. Leur ton monte, excite la fureur du MR, satisfait, >>>

lui, que M. Reynders soit tiré d'affaire. Enfin presque.

Les bourgmestres du Brabant flamand persistent dans leur refus d'organiser les élections européennes du 7 juin (ils ont cédé sur les régionales). M. Van Rompuy fait savoir que le gouverneur pourvoira à leur défaillance. On savait qu'en Belgique, la loi n'est pas *de wet*. C'est une raison, parmi beaucoup d'autres, d'être séparatistes.

Le très populaire animateur de télévision Jean-Claude Defossé passe à Ecolo où son frère, le sénateur Josy Dubié, l'attendait depuis longtemps. Ce n'est pas une bonne nouvelle pour le PS ni pour le CDh.

■ 21 mars — Réuni en congrès à Bruxelles, le MR se met en ordre de bataille électorale. M. Reynders, épaulé par son prédécesseur Michel, éructe contre le PS. C'est dans l'ordre. Mais de qui est déplorable, ce sont les mamours de nos dirigeants bleus pour M. Verhofstadt qui porte plus que jamais les espoirs de la famille libérale. Beléganisme pas mort. Gare aux capitulations après le 7 juin !

Le PS, lui, a résolu un conflit qui menaçait entre les ministres régionaux Daerden et Marcourt. Le premier sera tête de liste aux régionales et le second, aux européennes.

■ 22 mars — M. Leterme confie à RTL qu'il regrette d'avoir démissionné. Il estime que la commission Fortis ne l'a pas trouvé en défaut de respecter la séparation des pouvoirs. De là à conclure que M. Van Rompuy devrait lui rendre la place bien avant 2011, on n'en est plus très loin.

■ 23 mars — On apprend, avec une certaine stupeur, que le Parlement flamand a voté un décret réservant les terrains à bâtir de 67 communes de sa région à des acheteurs qui ont, avec elles, un lien d'implantation familiale, de travail ou de résidence continue pendant au moins 6 ans. Pas la peine de tourner autour du pot : il s'agit de Flamands pur jus. D'ailleurs, lesdites communes ont été choisies dans les zones qui ont le plus de chance (?) d'attirer les gens de l'extérieur. C'est un nouveau signe du complexe d'infériorité culturelle de nos voisins du Nord. Il contrevient clairement à la législation européenne sur la libre circulation des personnes à l'intérieur de l'UE, mais l'essentiel n'est-il pas de préserver le sol sacré de la Flandre !

Mme Toussaint devient pour de bon maire de Huy. Mme Lizin n'assiste pas à la cérémonie, mais n'a pas à se faire trop de mouron : l'hôpital hutois renonce à lui faire rembourser ses

dépenses abusives. Un procès coûterait trop cher pour une fin incertaine.

Le PS lève la tutelle qu'il avait instaurée, en juin 2007, sur sa fédération de Charleroi. Il paraît que celle-ci est suffisamment assainie pour avoir le droit de recouvrer son autonomie. Si on vous le dit...

■ 28 mars — Interviewé par *Le Soir*, M. Di Rupo y va d'un mâle "Le libéralisme, ça suffit !" Et de décrire, en termes fort justes, les méfaits du néo-libéralisme européen. Mais, lui demande David Coppi, les partis socialistes ont été "partie prenante à cette dérive" ? "Mauvais procès", tranche le grand manitou du PS... ardent défenseur des traités de Maastricht et de Lisbonne. "Ils ont été piégés par l'idéologie dominante qui a conquis les âmes (*sic*) il y a 20 ans". Évidemment, si le diable s'en mêle... Mieux vaut quand même ne pas suivre les apôtres sociaux-démocrates : ils sont trop vite "piégés" !

■ 31 mars — La presse flamande commente un rapport de l'administration régionale du Budget selon lequel les transferts financiers de la Flandre vers la Wallonie sont en baisse. Il n'est plus question que de 4,7 milliards d'euros par an, sur la base des chiffres de 2005. La Banque nationale, elle, les évaluait en septembre dernier à 5,8 milliards. Notons que les études wallonnes chiffrent les transferts à 3 milliards environ, avec également une tendance à la baisse. Notons encore que la Flandre se rattrape goulûment dans l'assiette fédérale et, ainsi, notre union politique avec elle freine notre redressement. La Région bruxelloise aurait reçu, en 2005, 549 millions d'argent flamand. Mais n'est-ce pas la contribution du Nord aux dépenses inhérentes au statut de capitale fédérale ? Et puis, Bruxelles est aussi la capitale de la Flandre, oui ou non ?!

■ 2 avril — Au secours, Louis Michel revient ! Il confie au *Soir* sa furieuse envie de revenir sauver "le pays". En tandem avec M. Verhofstadt ! Comme BHV ne l'empêche pas de dormir, on devrait s'attendre de sa part aux pires concessions stratégiques à la Flandre. Puisse-t-il continuer à glaner, au sein de l'eurocratie, des succès diplomatiques africains qui n'existent que dans son imagination ! En attendant, il caracole en tête de la liste européenne du MR. Le gouvernement fédéral prévoit le retour à l'équilibre budgétaire pour 2015 — cela ne mange pas de pain. Il paraît que le contribuable n'en souffrira pas. Hélas ! la prévision repose, une fois de plus, sur des données

hautement incertaines, sinon improbables.

■ 3 avril — Perquisition chez M. Philippe Van Cauwenberghe, fils de Jean-Claude. Il aurait bénéficié de travaux dans sa maison de Montignies-sur-Sambre, facturés à très bon compte par l'entrepreneur Michel Vandezande, grand ami de son père. De là à soupçonner qu'il lui aurait promis des choses que la justice réproouve...

BEN, J'EN APPRENDS DES CHOSES !



L'affaire serait politiquement insignifiante si M. Di Rupo n'avait pas préparé l'entrée de l'intéressé au collège échevinal de Charleroi. Redisons une fois de plus que le clan Van Cauwenberghe est puissant. Les menaces de son patriarche ont beau être cryptées et proférées à voix douce, elles font encore claquer des dents au boulevard de l'Empereur. Non sans raison, il faut l'admettre.

■ 8 avril — La crise apporte une terrible nouvelle de plus à la Wallonie. Obligée par la mauvaise conjoncture de replier ses ailes, le groupe sidérurgique Arcelor Mittal annonce la suspension "temporaire" de l'activité de la phase à chaud dans le bassin liégeois. Un millier d'emplois ne tiennent plus qu'à un fil.

Certains politologues valent-ils mieux que les économistes ? Selon une étude de la KUL, la majorité des électeurs du CD&V seraient des belgicains. Ils doivent être aussi de grands distraits en votant pour un parti qui fut en cartel avec les indépendantistes de la NVA et dont le leader de fait, M. Leterme, tenait un discours des plus flamingant. Toujours selon les distingués auteurs, les femmes flamandes voteraient plus à gauche que les hommes. Soit, mais il cite le CD&V parmi les partis qui attireraient le plus leurs suffrages. Classer cette formation, campée au centre et oscillant nettement vers le conservatisme sur un tas de problèmes, dans la case de gauche, c'est s'arranger drôlement de la réalité. Au fond, M. Sarkozy a raison de conseiller la méfiance envers les experts. Enfin, ceux qui se proclament tels.

À suivre.

«Les grandes idées sont d'abord partagées par un petit nombre»

La citation est de Goethe. La grande idée, c'est la réunion de la Wallonie et de Bruxelles à la France. Ainsi parle Paul-Henry Gendebien, le président du Rassemblement Wallonie-France (RWF), auquel *Le Monde* du 25 février 2009 a consacré un portrait de près

d'une page, sous la plume de Jean-Pierre Stroobants. Davantage d'atmosphère que d'opinions, ce portrait s'attache à décrire un homme qui «*parcourt sa Wallonie de long en large, dénonce, mobilise, interpelle, se lamente du peu d'écho que lui réservent les grands médias*» et «*rêve [...] du grand matin [...] où il se rendra aux urnes pour répondre à la question toute simple qui serait posée aux francophones belges : "Voulez-vous faire partie de la République française ?"*»

Certes, le président du RWF rêve, mais son rêve français et républicain prend désormais appui sur des sondages récents, dans lesquels «*près de la moitié des Wallons se sont dits favorables au rattachement à la France*», tandis que «*22 % d'entre eux veulent désormais la fin du royaume*».

Des scénarios «*très élaborés*» de Paul-Henry Gendebien, Jean-Pierre Stroobants ne dit, hélas, presque rien, se contentant de renvoyer les lecteurs du *Monde* au dernier ouvrage du président du RWF, *Wallons et*

Bruxellois avec la France I, publié en 2008 aux éditions Cortext. L'occasion d'expliquer aux lecteurs du *Monde* les tenants et aboutissants réunionnistes de la question belge était trop belle. Elle est perdue.

Les modes employés dans l'article ne sont pas ceux de l'indicatif, mais du conditionnel : il est vrai que Bruxelles demeure «*l'un des derniers freins véritables à la séparation du nord et du sud de la Belgique*» et qu'il n'est pas sûr, selon Jean-Pierre Stroobants, que l'Europe ne constituerait pas un «*obstacle*», ni, bien belge méprise, que «*la France voudrait d'un demi-royaume*». Il n'empêche : «*Pour Paul-Henry Gendebien [«un foutu casse-pieds, mais quel talent !», selon un adversaire politique anonyme], le temps est venu de présenter au peuple wallon [...] une autre perspective que la survie dans un État qui ne serait qu'un mythe, un mauvais ménage, un intermédiaire médiocre n'ayant jamais permis l'émergence d'une vraie nation.*»

François Detif

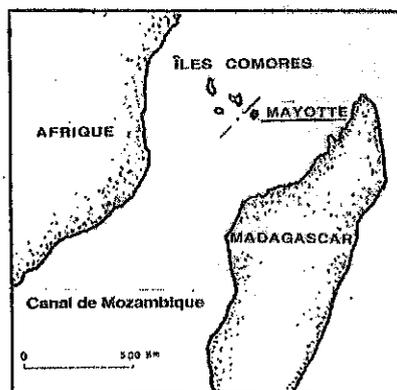


**ÉCHOS
DE
FRANCE**
Piero Mélot

Mayotte 101^e département français

Dimanche 29 mars dernier a eu lieu à Mayotte une consultation des électeurs organisée par l'État français sur la question suivante visant l'avenir institutionnel de l'île : «*Approuvez-vous la transformation de Mayotte en une collectivité unique appelée "Département", régie par l'article 73 de la Constitution (*), exerçant les compétences dévolues aux départements et aux régions d'outre-mer ?*» Pour éclairer le choix des électeurs, un «*pacte pour la départementalisation de Mayotte*» du 8 janvier dernier présentant les nouveaux droits et les nouveaux devoirs liés à la mise en

place du département avait été présenté au début de cette année et largement expliqué et débattu lors d'une campagne électorale jugée exemplaire. Selon les résultats officiels, le "oui" l'a emporté avec 95,24% des suffrages exprimés contre 4,76 % de "non". Le taux de participation a été de 61,12 % des inscrits.



Parmi les réactions notables à cette consultation, citons-en trois. Tout d'abord, selon le président du conseil général de Mayotte, Ahmed Attoumani Douchina, le fort taux d'abstention s'expliquerait par le fait que, «*aujourd'hui, plus de 37.000 Mahorais (habitants de Mayotte)*

vivent en France (hexagonale) et plus de 30.000 à la Réunion, et n'ont pas entrepris les démarches nécessaires pour voter par procuration.» Ensuite, le président de la République, Nicolas Sarkozy, s'est bien sûr félicité du résultat en déclarant : «*C'est un moment historique pour Mayotte et les Mahorais. C'est un rêve porté par plusieurs générations qui se réalise ce 29 mars 2009.*» Enfin, le président de l'Union des Comores, (anciennement : République fédérale islamique des Comores) Ahmed Abdallah Sambi, sans surprise d'un tout autre avis, estime que «*la consultation est nulle et non avenue et qu'il faut rejeter le futur statut de département français de Mayotte.*» (**)

Mayotte : voilà un nom qui ne doit pas dire grand-chose à nos lecteurs belges et guère davantage à un certain nombre de nos lecteurs français... Petit ensemble insulaire de 376 km² (Région bruxelloise : 535 km² ; Wallonie : 16.800 km² ; France: 550.000 km²) située à l'autre bout du monde — c'est-à-dire formant la partie orientale de l'archipel des Comores qui s'étend dans la partie de

>>>

l'océan Indien dénommée Canal de Mozambique, entre la côte du Mozambique et le nord-ouest de Madagascar —, Mayotte a été découverte par des navigateurs portugais au début du XVI^e siècle.

Ayant statut de colonie française depuis 1841, elle obtient son rattachement à la France en 1974 lors du référendum d'autodétermination qui vit le reste de l'archipel opter pour l'indépendance et devenir la "République fédérale islamique des Comores" (actuellement : "Union des Comores"). Un second référendum, en 1976, confirme le choix majoritaire de Mayotte quant à son maintien dans la République française.

Mais l'assemblée générale des Nations Unies ne reconnaît pas ce référendum et condamne la présence française à Mayotte en s'appuyant sur une déclaration de 1960 sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples colonisés et ce, malgré le principe du droit des peuples à l'autodétermination. Complicé tout cela ! L'Union européenne, de son côté, reconnaît ce territoire comme français avec le statut de PTOM (pays et territoires d'outre-mer). Pour la France, Mayotte relève du statut de "collectivité départementale" en attendant de devenir, sans doute en 2011, le 101^e département français et le 5^e département d'outre-mer (après la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion et la Guyane).

Depuis 1974, Mayotte est composée de deux îles principales, Grande Terre et Pamandzi (ou Petite Terre), et d'une trentaine d'îlots (capitale : Mamoudzou sur l'île de Grande Terre), couverts d'une végétation exubérante et entourés par un lagon de 1.100 km² (un des plus grands du monde) formé par un récif de corail de 160 km de long. Ce récif procure un abri aux bateaux et à la riche faune océanique. L'activité volcanique passée de ces îles rend le sol particulièrement fertile. Le climat est de type tropical maritime. La saison chaude (saison

des pluies) va de novembre à avril (27 à 30°), la saison sèche de mai à octobre (22 à 25°). Initialement, Mayotte était très riche en biodiversité, mais la forêt primaire y a récemment disparu, entraînant des risques d'instabilité pour les terrains et le littoral ainsi qu'une pollution et une dégradation du lagon. D'autre part, la pression foncière et la démographie ne cessent de croître (160.000 habitants en 2002, 186.000 pour la plupart très jeunes en 2007). Densité de population: 500 habitants/km².

Le "oui" l'ayant emporté, le processus de départementalisation est donc enclenché. Il s'étalera sur une durée de 25 à 30 ans afin de «suivre l'évolution des mentalités» et de «ne pas mettre en danger le fragile tissu économique qui se met en place.» Le Parlement français devra présenter avant la fin de l'année un projet de loi organique destiné à changer le statut de Mayotte. Une loi ordinaire précisera ensuite les modalités concrètes pour la mise en œuvre du droit commun qui en découle. Au niveau des institutions, la transformation de cette "collectivité d'outre-mer" en "département d'outre-mer" ne deviendra effective qu'à partir du renouvellement du conseil général en 2011. Une fois cette transformation institutionnelle réalisée, des changements (c'est-à-dire des alignements progressifs sur le droit commun pratiqué en métropole) s'amorceront. Quelques exemples : l'âge légal minimum des femmes pour se marier sera relevé de 15 à 18 ans ; les mariages polygames seront interdits (les situations acquises ne seront pas remises en cause) ; la justice cadiale (le cadi est un juge islamique qui applique le droit comorien) cédera la place à la justice civile ; les minimums sociaux seront progressivement augmentés en commençant par ceux des adultes handicapés et des personnes âgées ; le RMI (revenu minimum d'insertion), l'API (allocation de parent isolé) et l'ASS (allocation

de solidarité spécifique) seront versés à partir de 2012 (à environ un quart du montant de la métropole) et seront ensuite progressivement revalorisés sur une période de 20 à 25 ans en fonction du rythme de développement économique de l'île ; un recensement de la population mahoraise sera effectué ; la fiscalité de droit commun entrera en vigueur en 2014 (les deux taxes foncières, la taxe d'habitation, la taxe sur les ordures ménagères) ; la mise en place d'un cadastre sera engagée.

Plusieurs cultures se côtoient à Mayotte : une première d'inspiration comorienne concernant 60 % de la population (d'origine africaine), une seconde malgache et une troisième, française et occidentale, qui imprègne de plus en plus les deux premières. Même si le français est la langue officielle, nombreux sont les Mahorais qui parlent (voire écrivent) le shimaore (ou mahorais) qui contient de fortes racines swahilies, ou un dialecte issu du malgache. L'illettrisme touche moins les arabophones, instruits dans les écoles coraniques. Dès l'âge de 6 ans, les enfants fréquentent en parallèle l'école coranique et l'école primaire de la République. L'islam (surtout sunnite mais teinté de croyances africaines et malgaches) est pratiqué par 98 % de la population mahoraise.

Nous reviendrons plus longuement dans un prochain article sur l'étendue et les spécificités de la France d'outre-mer peuplée de 2,3 millions habitants vivant dans dix collectivités aux statuts divers. Disons déjà, "en avant-première", que l'on peut distinguer deux grandes tendances dans l'architecture institutionnelle française d'outre-mer : d'une part les quatre départements d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane) engagés dans l'assimilation avec la métropole et, d'autre part, des territoires qui ont choisi l'autonomie dans la République. Au vu de la diversité

institutionnelle pratiquée par la France pour ses territoires non métropolitains, on peut donc d'ores et déjà tordre le cou à un canard qui cancanne à tous les vents de bien diffamantes contre-vérités sur la rigidité et le pseudo-jacobinisme français. La réalité, on le voit, est toute autre : souplesse, régionalisation, association, mais dans l'union. Voilà la politique menée par la France pour demeurer forte.

(*) Article 73 de la Constitution française : Le régime législatif et l'organisation administrative des départements d'outre-mer peuvent faire l'objet de mesures d'adaptation nécessitées par leur situation particulière.

(**) L'Union des Comores (nouvelle dénomination de la "République fédérale islamique des Comores" composée des îles de Grande Comore et d'Anjouan, capitale Moroni, 600.000 habitants) est l'État voisin et indépendant de Mayotte. Ces deux entités constituent l'archipel des Comores.

(N.R : article appliquant les rectifications orthographiques de 1990).

Des raisons d'espérer

En ces temps de crise mondiale, les déclinologues français semblent ne plus avoir le vent en poupe. S'ils ne cessaient naïvement de célébrer le modèle ultra-libéral anglo-saxon et de dénoncer, presque sans crainte d'être contredits, les "pesanteurs" de la "douce France", d'aucuns en sont aujourd'hui venus à en reconnaître les vertus. C'est ainsi que **Jacques Marseille**, historien et idéologue bien connu des plateaux de télévision, a égrené, pour l'hebdomadaire *Le Point* du 5 mars 2009, les atouts d'une République « pas si mal placée pour traverser la crise » et appelée à jouer, dans 25 ans, le rôle de « la

première puissance économique européenne devant l'Allemagne».

La vigueur démographique est une première raison d'espérer : garantissant à elle seule près de 65 % de la croissance naturelle de la population européenne, la France est en passe de (re)devenir le pays le plus peuplé et le plus jeune d'Europe. Voilà qui devrait « renforcer [son] influence, sécuriser l'industrie du bâtiment [...], rendre moins fragile le système de retraites par répartition, alimenter le vivier des créateurs d'entreprises [...] et assurer la croissance du marché intérieur », « principal moteur » de l'activité économique.

En second lieu, l'indépendance énergétique est un atout non négligeable, de même que la modicité du coût du kWh nucléaire, alors que les prix du pétrole et du gaz risquent de s'envoler à nouveau.

Une situation géographique idéale, à la « jonction des deux systèmes maritimes du Nord et du Sud », et un réseau de transport moderne (troisième réseau mondial de routes en kilomètres par habitant, moitié du trafic ferroviaire européen à grande vitesse, etc.) rendent la France très attractive, ainsi qu'en témoigne l'importance des investissements productifs étrangers : « Désormais, dans le secteur privé, un employé sur sept travaille pour une société étrangère, plus qu'en Allemagne, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas ou aux États-Unis. »

La France est aussi le pays le plus visité, pour la beauté de ses paysages, de ses villages et de ses villes, mais aussi pour sa culture et son art de vivre renommés.

39 des 500 plus grandes sociétés au monde sont françaises, soit une de plus que la Grande-Bretagne et sept de plus que l'Allemagne. Et Jacques Marseille de citer les entreprises de travaux publics Bouygues, Vinci et Eiffage, Total,

Areva ou EDF dans le secteur de l'énergie, Veolia, Saint-Gobain, L'Oréal, etc. En outre, la structure du capitalisme français serait davantage familiale que financière : « 60 % des valeurs cotées à la Bourse de Paris sont détenues par des familles plus attachées à la pérennité de leur entreprise qu'aux rendements à court terme ».

La France est aussi la troisième, voire la deuxième puissance agricole, en raison notamment de « la situation climatique et pédologique de [son] territoire, en particulier du Bassin parisien ».

Enfin, la France est un « pays de fourmis » : « formidable amortisseur en période de crise », le taux d'épargne des ménages se monte à 16 % de leurs revenus, pour 10 % en Allemagne et 3 % aux USA, tandis le patrimoine net par habitant — 144.000 € — est le troisième le plus élevé au monde et que le taux de pauvreté est un des plus bas. Le système français de protection sociale et de redistribution des revenus — plus généreux que ceux de la Suède et de la Belgique, en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) — renforce cet effet d'amortissement [1].

Bref, conclut Jacques Marseille, « la seule chose qui manque aujourd'hui aux Français, c'est le moral et la confiance dans les atouts du pays ».

François Detif

[1] « À elles seules, les pensions de retraite, qui ne sont pas soumises aux caprices des marchés boursiers, représentent plus de 23 % du revenu des ménages déclaré à l'impôt. » L'idéologue en conclut, non sans un raccourci spéculatif, à l'inanité de toute relance par la consommation et des revendications en ce sens des mouvements sociaux.

G20 ou G2 ?

Parlons un peu de la crise financière et du G20 qui, selon les optimistes, aurait tout arrangé et même réussi à dompter le capitalisme sauvage. Pas dupe, Jacques Attali a remarqué, le 5 avril à l'émission *Riposte* de Serge Moati sur la 5, qu'il vaudrait mieux dire le G2 plutôt que le G20, en ce sens que les Américains et les Chinois avaient tout réglé, évidemment à leur avantage, avant la réunion : bien que déprécié, le dollar restera la monnaie mondiale et la Chine conservera ses deux paradis fiscaux Macao et Hong-Kong. Les loups ne se mangent pas entre eux.

Le même Attali a encore plaisanté : «Parler de paradis fiscaux à Londres, c'est comme organiser une réunion d'alcooliques anonymes dans un bar à vins» (cf. *Le Canard enchaîné*, 08.04).

FIN DES PARADIS FISCAUX (DÉFENSE DE RIRE)



À propos de cette catégorie de "paradis", osons le dire : le G20 a accouché d'une souris. On s'est contenté de dresser une "liste grise" comprenant 34 pays "coopératifs" dont le Luxembourg, Monaco, Saint-Marin et... la Belgique ! M. Reynders a ironisé sur l'oubli de certaines îles bien connues des fraudeurs : «Ça fait un peu sourire que les îles Anglo-Normandes sont considérées, tout comme les îles Vierges américaines, comme n'ayant aucun problème». En effet, M. le Ministre, mais vous avez oublié 3 États des USA, le Delaware, le Nevada et le Wyoming tout aussi "paradisiaux".

Enfin, toujours pour Jacques Attali, le grand et le seul vainqueur de ce bar-num appelé G20 sera... la finance anglo-saxonne.

God with us, isn't !

J. L.



ÉPINGLE DANS LA PRESSE

Wallon, va te faire foot...

Le 25 février, *Le Soir* consacre 2 pages aux "chants anti-wallons" poussés par de nombreux supporters flamands.

Rappel de 2 faits (parmi beaucoup d'autres) :



1^{er} round : le 1^{er} novembre 2008, les supporters du RC Genk braillent «les Wallons, c'est du caca». Louis Derwa, manager du FC Tubize, somme l'arbitre d'arrêter le match. Refus, plainte à l'Union belge de football qui... donne tort au manager wallon ;

2^e round : cette fois, c'est à l'Antwerp, vainqueur de Virton le 21 février 2009, que des insultes fusent : «Les Wallons, c'est des pédophiles». Émoi dans le monde politique, notamment chez Rudy Demotte qui veut comprendre (*sic*). Embarras de l'UBF qui, contraint, entend réagir en responsabilisant les clubs. L'enfer est, paraît-il, pavé de bonnes intentions ! Mais, en pratique, ce sera une autre chanson lorsqu'il s'agira d'appliquer un nouveau règlement. En effet, imaginons deux cas de figure :

1. un club flamand reçoit une équipe wallonne qui se voit insultée. Réaction du coach wallon et arrêt du match. Colère des Flamands qui s'estiment lésés ;
2. même hypothèse de départ et refus d'arrêter la rencontre. Mais sanction (financière ou autre) de l'UBF envers le club flamand. Fureur en Flandre. Résultat : dans un cas comme dans l'autre, accroissement de la tension communautaire.

Paul Durieux
tête de liste RWF Liège aux
élections régionales 2009

Flandre et Grosse pomme

Le 28 février, Dirk Vanoverbeke est l'envoyé spécial du *Soir* à New York. La raison : l'inauguration de la *Flanders House* au cœur de la mégapole nord-américaine. Patricia Ceysens, ministre de l'Économie flamande, regrette d'abord «l'image trop discrète que la Flandre donne d'elle-même à l'étranger». Une Flandre modeste, voilà qui est nouveau ! D'ailleurs, ajoutée l'excellence, il s'agit là d'une simple riposte. En effet, ce sont les Wallons et les Bruxellois qui, en quelque sorte, ont obligé la Flandre délaissée à ouvrir cette "very Flemish" vitrine. De fait, ce sont bien les francophones qui ont créé Wallonie-Bruxelles International. Devinez ce que mettra en première ligne la *Flanders House* ? Ce sera Bruxelles, ou mieux, *Brussels*, jugée le meilleur produit d'ouverture pour le commerce flamand. 2^e devinette : qui trouve-t-on à 100 mètres de là dans les locaux du consulat de Belgique ? Les attachés commerciaux de l'Awex (Agence wallonne à l'exportation) et de la Région bruxelloise, orphelins de leurs collègues flamands depuis le 1^{er} janvier. Parmi les valeurs partagées par les Américains et les Flamands, Kris Peeters énumère leur amour de la liberté (ndlr : sauf la liberté des francophones vivant dans le giron de mère Flandre), leur goût du risque et leur formidable capacité à bosser dur. Enfin, Johan Bruyneel, qui poussa Lance Armstrong dans le Tour de France, termine son discours par ces mots : «La Flandre est bien davantage qu'une Région : un pays !» À déguster par nos brav' responsables toujours vautrés dans leurs illusions belgicaines.

«La guerre des prénoms»

Le Français Louis Pergaud nous a donné *La guerre des boutons*. Verra-t-on demain un écrivain flamand nous donner *La guerre des prénoms* ? Jan De Troyer, rédac'chef de TV Brussel, nous explique dans *La Libre* (23.02) ce qui en est actuellement. Ben Weyts, député flamand NVA, entend empêcher les Flamands originaires du Maroc de se plier à l'ordre donné par ce pays : tout enfant né de parents d'origine marocaine doit porter un prénom choisi sur une liste établie ! D'où la contre-proposition du député nordiste obsédé par "l'identité flamande". Elle ignore la volonte des nouveaux Flamands — quels >>>

qu'ils soient ! — de se raccrocher à leurs racines. Qui l'emportera ? Ben Weyts ou Ben Youssouf ?

Dotations et prébendes

Mars 2009 : la commission sénatoriale planche sur la question des dotations princières. Courageusement (*sic*), les partis démocratiques tant du Nord que du Sud s'accordent pour ne rien changer... avant le prochain règne ! En attendant, tout le petit monde princier continuera à se faire du gras sur le dos du contribuable. Et demain, nous confie **Martine Dubuisson** (*Le Soir*, 10.03), «*Si les princes n'ont plus de dotation, il faudra accepter qu'ils travaillent (...) sans entamer leur statut.*» Le privilège de la naissance se maintient, c'est ça la démocratie pour nos représentants.

Bien entendu, personne parmi ces honorables sénateurs n'a parlé de république. Le roi et toute sa sainte famille ne sont-ils pas "le ciment de la Belgique"... donc aussi le garant des prébendes politiciennes.

Ça vient de France !

Mme Laurette Onkelinx n'a jamais passé pour chercher des modèles en France. Aussi saluons-nous son projet d'indemnisation des accidents médicaux, projet qu'elle déposera avant le 15 mai. Il est inspiré par le modèle français «*qui est unique au monde*» a-t-elle reconnu avec une belle franchise.

L'Euregio, machin germanisé



Il y a quelques années, on nous servait de l'Euregio à tous les repas et tant pis pour ceux qui n'aimaient pas la mixture. Il faut être moderne, nous serinait-on en boucle, c'est-à-dire dépasser les frontières nationales au nom du progrès économique et des cultures à partager. D'où, dans les années '70, le projet d'associer les Allemands d'Aix-la-Chapelle, les Hollandais de Maastricht aux Belges voisins, peuplant la Communauté ger-

manophone, la province du Limbourg et, partiellement, la province de Liège.

Frédéric Chardon (*La Libre*, 18.03) décortique l'affaire et ses conséquences sur le terrain. Plutôt effacée jusqu'au début des années '90, l'Euregio, qui allait décoller grâce aux subventions de l'UE (programmes Interreg), montrera vite l'isolement des francophones dans cet ensemble. Pour **Quentin Michel**, professeur responsable de l'unité d'études européennes à l'ULg, «*même si la province de Liège profite des fonds européens comme les autres, il y a plus de solidarité de fait entre les germanophones de Belgique et la partie allemande de l'Euregio notamment.*» Enfin, F. Chardon conclut par «*un exemple significatif : "L'EuRegionale 2008" . Il s'agit d'une initiative de développement régional transfrontalier de la région d'Aix-la-Chapelle, en collaboration avec la Communauté germanophone belge et avec, du côté néerlandais, Parkstad Limburg, la région de Maastricht et Mergelland.*

Bref, en gros, c'est comme l'Euregio Meuse-Rhin mais sans les francophones.»

Flandre cherche façadeklacher

... ou, si l'on préfère, un restaurateur de génie capable de redorer un blason flamand singulièrement terni ces derniers temps.

Dans son billet de *La Libre* (16.03), **Jan De Troyer** le déplore amèrement : la Flandre souffre mille morts lorsque la presse étrangère s'amuse à la salir. Et «*pour trouver l'origine de cette mauvaise image de la Flandre, il ne faut pas chercher loin : la Communauté française est championne dans l'art de ternir la réputation du Nord du pays*» ! Haro donc sur cette médiante Communauté qui ne cesse de chercher des poux dans la tête de mère Flandre. Et Jan de recenser les accusations : la non-nomination des bourgmestres francophones, la critique sévère du *Wooncode* (même à la tribune de l'ONU !), la dénonciation par la RTBF d'un «*jeune réalisateur de la VRT qui a voulu présenter le plat préféré d'Hitler.*» Preuve finale, pour un observateur étranger, que «*tous les Flamands sont des nazis.*»

Pourtant, la Flandre s'efforce de communiquer en créant le site *Flanders Today*, («*résumé hebdomadaire en anglais de l'actualité*»), en ouvrant à New York une *Flanders House*, initiative certes coûteuse.



«*Quel intérêt — à part politique — a donc la Belgique francophone à entamer la réputation internationale de la Flandre ?*» se lamente De Troyer . Sa réponse : «*Si les investisseurs étrangers décident de fuir cette région de "fascistes non violents", le Sud en subira les conséquences financières.*» Compris, Bruxellois et Wallons ! Cessez de saloper la Flandre, sinon il vous en cuira à hauteur du portefeuille !

J. Liénard

Les points sur les "i"

Le ministre régional flamand du Travail, le SP.A Frank Vandenbroucke, a menacé le gouvernement fédéral belge de déclencher une procédure en conflit d'intérêts, en suite de la décision de remplacer la diminution des charges sociales pesant sur les travailleurs âgés de plus de 50 ans par une réduction générale jugée inadaptable à la situation du marché de l'emploi en Flandre, où le taux d'activité des cinquantenaires est un des plus bas d'Europe. Dans *Le Vif/L'Express* du 16 mars 2009, Rik Van Cauwelaert, directeur de la rédaction de *Knack*, l'équivalent flamand de *Vif*, en tire la conclusion qui s'impose : «*La régionalisation du marché de l'emploi est inévitable et nécessaire.*» Mais la capitulation du gouvernement belge devant la menace régionale illustre aussi «*l'inutilité croissante du niveau [de pouvoir] fédéral, dont l'irrésolution devient chaque jour plus alarmante*», jusqu'à en devenir absurde. Or, prévient Rik Van Cauwelaert, «*la Flandre, clé de voûte de l'Eurodelta, [...] quatrième méga-région de la planète et moteur économique central de l'Europe, ne peut vivre plus longtemps avec cette absurdité, du moins si elle veut conserver ce statut privilégié.*» À bon entendeur...

François Detif

Solution du jeu de la p. 18:

1 : A - 2 : C - 3 : B - 4 : A - 5 : A, B, C

Wallonie-France

Rédaction :

49 B, av. C. de Gerlache, 4000 Liège
Tél. + fax: 04 253 26 47

Rédacteur en chef : Jacques LIÉNARD

Rédacteur en chef adjoint :

Jean-Sébastien JAMART

Secrétaire de rédaction :

Adrien LAURANT — tél. 085 51 25 52.

Composition et mise en page :

Monique WESMAEL

Trésorier: Jacques BONNIVERT

tél. 04 388 20 90.

Éditeur responsable :

Jacques-Yves CHARLIER,

34, rue de la Baume,

4470 St-Georges s/Meuse

Tél. + fax: 04 275 36 20

GSM: 0477 29 63 24.

Correspondant en France :

Pierre MÉLOT, Le Barsac, 07230 Payzac

Tél. 0033 (0) 4 75 39 99 32.

Avec la collaboration de

Mme Edwine FASTREZ ;

MM. Pierre BERTRAND, CHANTECLER,

Cédric CHOPIN, Jacques DEHAES,

Marc DE MIDDELEER, Guy DENIS,

François DETIF, Jean DUFRANE,

Paul DURIEUX, Roland FERRIER,

Joël GOFFIN, Jean-Sébastien JAMART,

Daniel JOZIC, Michel LEMMENS,

Michel MARTENS, Pierre MÉLOT,

OCULUS, André PATRIS,

Marc PHILIPPE, Georges RÉGIBEAU,

Jacques ROGISSART, Jean-Paul ROOS,

Eric SMETS, Marc SUTTOR,

René SWENNEN, Claude THAYSE.

Sous le parrainage de

MM. Pierre BERTRAND,

sénateur honoraire,

Robert COLLIGNON,

ancien président du Parlement wallon,

Philippe DETROZ, professeur,

Albert SALON,

ancien ambassadeur de France

président du Forum francophone

international (FFI)

et de Avenir de la langue française,

Dr Jean-Pierre LEVECOQ, ancien député,

André PATRIS, directeur honoraire de la

Maison de la Francité,

Roger PINON,

professeur d'école normale e.r.,

Me René SWENNEN, écrivain et avocat

aux barreaux de Liège et de Paris.

Partisans du retour de la Wallonie à la France, faites de votre position convaincue une attitude convaincante!

Deux formules sont à votre disposition pour propager cette solution d'avenir:

* sur simple demande adressée au rédacteur en chef (coordonnées ci-contre), vous recevrez gratuitement d'anciens numéros de *Wallonie-France* (dans la limite des stocks encore disponibles).

* vous pouvez vous abonner à l'essai (ou offrir un abonnement à un proche, un ami pour quelques mois à titre de cadeau). Il vous suffit de remplir le bulletin de commande ci-dessous (**à détacher, photocopier ou recopier**)

Je soussigné:

rue n°

code postal. localité.

prie l'éditeur responsable de *Wallonie-France* de faire bénéficier d'un abonnement de 6 mois la personne dont le nom suit,

Mme, Mlle, M.

rue n°

code postal. localité.

pendant 6 mois (3 numéros) à partir du mois du n°

Je verse la somme de faveur de 6 euros (3 numéros) sur le compte bancaire n° 068-227198376 de *Wallonie-France* à 4130 Tilff.

Pour la France, paiement par chèque en précisant bien nom et adresse au trésorier (coordonnées ci-dessous).

Je désire (Je ne désire pas)* que mon identité soit communiquée au destinataire de cet abonnement cadeau.

* Biffer les mentions inutiles.

Date: Signature:

Abonnement

	Belgique	France et Europe
simple	17,00 euros	19,50 euros
soutien:	22,00 euros	24,50 euros
étudiant, chômeur:	8,00 euros	10,50 euros

À verser au compte **068-2271983-76** de *Wallonie-France* à 4130 Tilff
Pour la France, au compte Dexia banque sa, avenue Laboulle 37 à B 4130 Tilff IBAN BE 91-0682-2719-8376 / code SWIFT (=BIC): GKCC BEBB de M. Jacques Bonnivert, 14, rue des Aubépines, B 4130 Tilff